



**RAPPORT DE GESTION
ET SES ANNEXES**

BEP ENVIRONNEMENT 2023



TABLE DES MATIÈRES

I. Les comptes annuels	3
A. Bilan après répartition.....	3
B. Comptes de résultats.....	5
C. Affectation et prélèvements	6
II. Les commentaires financiers	7
A. Commentaires à l'ACTIF	7
B. Commentaires au PASSIF	9
C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS.....	11
III. Les informations complémentaires	17
IV. Les règles d'évaluation	19
V. La liste des garanties	24
VI. Les marchés publics	25
VII. La LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES	33
VIII. La structure de l'organisation	34
A. Structure des intercommunales	34
B. Compositions des instances	35
C. Réunions des instances	36
IX. L'organigramme fonctionnel complet de l'organisation	37
X. Les lignes de développement.....	38
XI. Le plan financier pluriannuel	39

I. LES COMPTES ANNUELS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Bilan après répartition

ACTIF		Exercice 2023	Exercice 2022
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	39.606.417	39.680.344
Frais d'établissement	20	-	-
Immobilisations incorporelles	21	93.099	120.348
Immobilisations corporelles	22/27	39.489.215	39.535.893
Terrains et constructions	22	23.741.696	22.925.854
Installations, machines et outillage	23	4.936.779	4.933.781
Mobilier et matériel roulant	24	9.657.467	10.900.703
Location-financement et droits similaires	25	-	-
Autres immobilisations corporelles	26	-	-
Immobilisations en cours et acomptes versés	27	1.153.272	775.554
Immobilisations financières	28	24.103	24.103
Entreprises liées	280/1	-	-
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	282/3	20.400	20.400
Autres immobilisations financières	284/8	3.703	3.703
<i>Actions et parts</i>	284	-	-
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	285/8	3.703	3.703
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	39.800.871	40.098.559
Créances à plus d'un an	29	5.136.408	4.730.506
Créances commerciales	290	-	-
Autres créances	291	5.136.408	4.730.506
Stocks et commandes en cours d'exécution	3	801.726	722.650
Approvisionnements	30/31	676.266	561.628
En-cours de fabrication	32	-	-
Produits finis	33	21.477	9.847
Marchandises	34	103.983	151.176
Immeubles destinés à la vente	35	-	-
Acomptes versés	36	-	-
Commandes en cours d'exécution	37	-	-
Créances à un an au plus	40/41	10.986.055	9.779.534
Créances commerciales	40	8.525.684	8.142.403
Autres créances	41	2.460.371	1.637.131
Placements de trésorerie	50/53	21.893.234	21.472.875
Actions propres	50	-	-
Autres placements	51/53	21.893.234	21.472.875
Valeurs disponibles	54/58	905.865	3.389.959
Comptes de régularisation	490/1	77.583	3.036
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	79.407.288	79.778.903

PASSIF		Exercice 2023	Exercice 2022
CAPITAUX PROPRES	10/15	33.390.502	30.575.086
Apport	10/11	173.225	173.225
Disponible	110	-	-
Indisponible	111	173.225	173.225
Plus-values de réévaluation	12	-	-
Réserves	13	25.447.558	23.891.896
Réserves indisponibles	130/1	17.323	17.323
<i>Réserves statutairement indisponibles</i>	1311	17.323	17.323
<i>Acquisitions d'actions propres</i>	1312	-	-
<i>Soutien financier</i>	1313	-	-
<i>Autres</i>	1319	-	-
Réserves immunisées	132	-	-
Réserves disponibles	133	25.430.236	23.874.574
Bénéfice/Perte reporté(e)	14	-	-
Subsides en capital	15	7.769.719	6.509.964
Avance aux associés sur répartition de l'actif net	19	-	-
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16	4.212.757	4.250.218
Provisions pour risques et charges	160/5	4.212.757	4.250.218
Pensions et obligation similaires	160	-	-
Charges fiscales	161	-	-
Grosses réparations et gros entretien	162	4.212.757	4.250.218
Obligations environnementales	163	-	-
Autres risque et charges	164/5	-	-
Impôts différés	168	-	-
DETTES	17/49	41.804.029	44.953.599
Dettes à plus d'un an	17	26.193.074	30.308.435
Dettes financières	170/4	26.192.887	30.308.249
<i>Etablissements de crédit</i>	173	26.192.887	30.308.249
<i>Autres emprunts</i>	174	-	-
Dettes commerciales	175	-	-
Acomptes reçus sur commandes	176	-	-
Autres dettes	178/9	186	186
Dettes à un an au plus	42/48	15.324.287	13.800.913
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	4.115.362	4.266.878
Dettes financières	43	-	-
Dettes commerciales	44	8.319.090	6.516.664
<i>Fournisseurs</i>	440/4	8.319.090	6.516.664
<i>Effets à payer</i>	441	-	-
Acomptes reçus sur commandes	46	-	-
Dettes fiscales, salariales et sociales	45	2.839.975	2.932.359
<i>Impôts</i>	450/3	235.227	253.623
<i>Rémunérations et charges sociales</i>	454/9	2.604.747	2.678.736
Autres dettes	47/48	49.860	85.012
Comptes de régularisation	492/3	286.669	844.251
TOTAL DU PASSIF	10/49	79.407.288	79.778.903

B. Comptes de résultats

		Exercice 2023	Exercice 2022
Ventes et prestations	70/76A	65.080.308	65.551.942
Chiffre d'affaires	70	23.822.031	25.806.072
En cours de fabrication, produits finis et en commandes en cours d'exécution	71	11.631	7.448
Productions immobilisées	72	-	-
Autres produits d'exploitation	74	41.143.371	39.535.016
Produits d'exploitation non récurrents	76A	103.276	203.406
Coût des ventes et prestations	60/66A	63.075.553	63.261.751
Approvisionnements et marchandises	60	4.189.348	4.496.433
<i>Achats</i>	<i>600/8</i>	<i>4.256.793</i>	<i>4.582.145</i>
<i>Stocks : réduction (augmentation)</i>	<i>609</i>	<i>- 67.445</i>	<i>- 85.713</i>
Services et biens divers	61	27.839.426	27.030.077
Rémunérations, charges sociales et pensions	62	17.227.026	15.508.739
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	630	5.179.421	5.108.198
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales : dotations (reprises)	631/4	8.430.700	8.703.753
Provisions pour risques et charges : dotations (utilisation et reprises)	635/8	- 37.462	1.565.547
Autres charges d'exploitation	640/8	232.853	840.239
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	649	-	-
Charges d'exploitation non récurrentes	66A	14.242	8.766
Bénéfice (Perte) d'exploitation	9901	2.004.756	2.290.191
Produits financiers	75/76B	465.743	42.256
Produits financiers récurrents	75	465.743	42.256
<i>Produits des immobilisations financières</i>	<i>750</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>751</i>	<i>458.385</i>	<i>38.638</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>752/9</i>	<i>7.358</i>	<i>3.617</i>
Produits financiers non récurrents	76B	-	-
Charges financières	65/66B	741.170	663.542
Charges financières récurrentes	65	741.170	663.542
<i>Charges des dettes</i>	<i>650</i>	<i>738.096</i>	<i>662.629</i>
<i>Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales : dotations (reprises)</i>	<i>651</i>	<i>-</i>	<i>-</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>652/9</i>	<i>3.074</i>	<i>913</i>
Charges financières non récurrentes	66B	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	9903	1.729.329	1.668.905

		Exercice 2023	Exercice 2022
Prélèvements sur les impôts différés	780	-	-
Transfert aux impôts différés	680	-	-
Impôts sur le résultat	67/77	173.667	50.377
Impôts	670/3	173.667	50.377
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	77	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice	9904	1.555.662	1.618.527
Prélèvements sur les réserves immunisées	789	-	-
Transfert aux réserves immunisées	689	-	-
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	9905	1.555.662	1.618.527

C. Affectation et prélèvements

		Exercice 2023	Exercice 2022
Bénéfice (Perte) à affecter	9906	1.555.662	1.618.527
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(9905)	1.555.662	1.618.527
Bénéfice (Perte) reportée de l'exercice précédent	14P	-	-
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2	-	-
sur l'apport	791	-	-
sur les réserves	792	-	-
Affectations aux capitaux propres	691/2	1.555.662	1.618.527
à l'apport	691	-	-
à la réserve légale	6920	-	-
aux autres réserves	6921	1.555.662	1.618.527
Bénéfice (Perte) à reporter	(14)	-	-
Intervention d'associés dans la perte	794	-	-
Bénéfice à distribuer	694/6	-	-
Rémunération du capital	694	-	-
Administrateurs ou gérants	695	-	-
Autres allocataires	696	-	-

II. LES COMMENTAIRES FINANCIERS

(Article L1523-16 CDLD)

A. Commentaires à l'ACTIF

ACTIFS IMMOBILISES

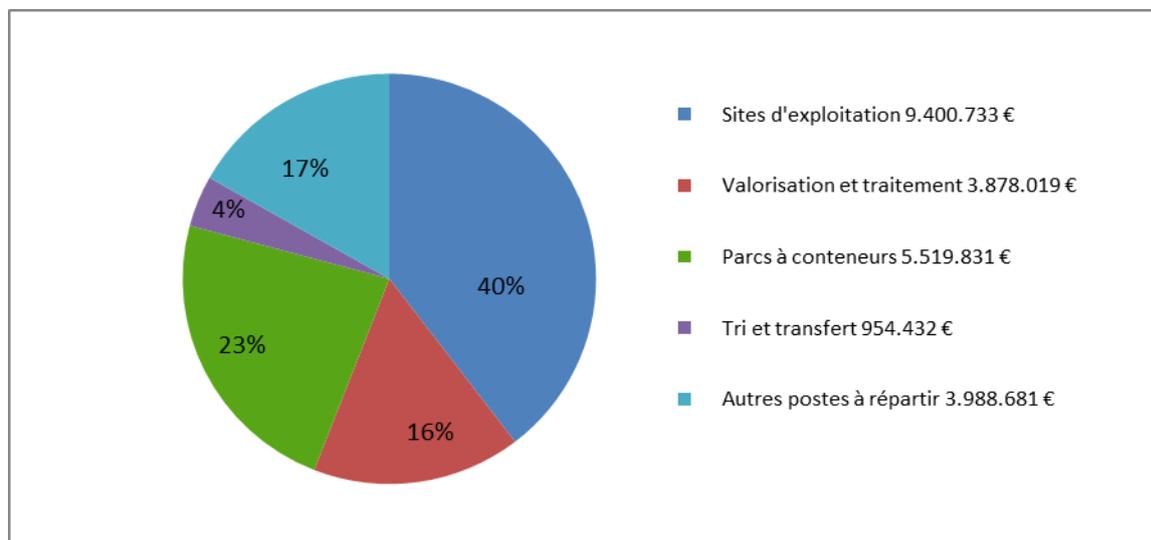
La majorité des **immobilisations corporelles** est constituée :

- de **terrains et constructions** :

le patrimoine immobilier de l'intercommunale représente 23.741.696 € réparti sur l'ensemble de la Province de Namur et comprend :

- les sites d'exploitations ;
- la valorisation et le traitement : usine de tri broyage de Floreffe, centre de compostage, biométhanisation, centres d'enfouissement technique ;
- les parcs à conteneurs ;
- les stations de tri et transfert ;
- les autres postes à répartir : site industriel et collecte de Floreffe.

Les terrains représentent 1.085.267 € tandis que les constructions s'élèvent à 22.656.429 €.



- Les **installations, machines et outillages** comprennent essentiellement les engins des différents sites, les installations du site Floreffe, les conteneurs des parcs, les bulles à verre pour un total de 4.936.779 € ;
- Le **mobilier** se compose du matériel de bureau des sites et du matériel pour l'informatisation des parcs pour un total de 52.931 € ;

- Le matériel roulant s'élève à 9.604.537 € et correspond aux véhicules de collecte ;
- Les immobilisations en cours reprennent les travaux en cours des recyparcs d'Andenne, Eghezée, Somme-Leuze, Champion, La Bruyère, Mettet ainsi que les projets de digitalisation et de modification du bâtiment B5 de la chaîne de tri pour un total de 1.153.272 €.

Les **immobilisations financières** reprennent les participations détenues à hauteur de 20.400 € dont le détail est repris dans le rapport sur les participations. Ce poste inclut également les cautions et garanties pour un total de 3.703 €.

ACTIFS CIRCULANTS

Les **créances à plus d'un an** sont constituées des autres créances inscrites dans le cadre des subsides sur investissements à percevoir de façon étalée par l'Office Wallon des Déchets pour 4.392.067 €, du préfinancement de la quote-part du BEP Environnement dans le subside ENERGYWALL à percevoir en 2024 pour 674.341 €, et d'un acompte versé pour compte de la Spaque dans le cadre du rachat du CET Chapois pour 70.000 €.

Le **stock** correspond aux approvisionnements de fournitures en diesel, pièces pour le charroi, vêtements de travail (676.266 €), des marchandises telles que les conteneurs, les puces, les sacs Fost Plus et organiques (103.983 €) ainsi que des produits finis (plaquettes de bois 21.477 €).

Les **créances à un an au plus** comprennent majoritairement les créances commerciales pour 8.525.684 €.

Les **autres créances** s'élèvent à 2.460.371 € et se composent des appels de fonds aux communes, des tranches de subside à court terme sur investissement à percevoir de façon étalée et du solde dû par Intradef pour la valorisation 2023.

Les **placements de trésorerie** comprennent des fonds placés à termes. Ceux-ci jouent un rôle majeur dans le préfinancement des travaux dans les recyparcs et les investissements immobiliers en attente des subsides à recevoir.

Les **valeurs disponibles** couvrent la trésorerie opérationnelle pour 905.865 €. Celle-ci est utilisée essentiellement au bon fonctionnement de l'intercommunale.

Les **comptes de régularisation** intègrent un montant d'intérêts perçus en 2024 et se rapportant à l'année ainsi qu'un montant de 71.245 € correspondant à la répercussion aux communes de la perte du subside sur la collecte des papiers cartons.

B. Commentaires au PASSIF

CAPITAUX PROPRES

Suite à l'entrée en vigueur du Code des Sociétés et des Associations, le capital a été transféré en **apport indisponible**, lequel s'élève à 173.225 €. Il est souscrit dans son entièreté par les communes, la Province de Namur et le BEP.

Les parts sont valorisées à leur valeur nominale et la valeur d'une part sociale s'élève à 25 €.

4.553 parts Communes		113.825 €			
Parts		Montant	Parts		Montant
218	ANDENNE	5.450	48	HAVELANGE	1.200
63	ANHEE	1.575	50	HERON	1.250
67	ASSESE	1.675	45	HOUYET	1.125
75	BEAURAING	1.875	169	JEMEPPE S/SAMBRE	4.225
32	BIEVRE	800	90	LA BRUYERE	2.250
41	CERFONTAINE	1.025	128	METTET	3.200
147	CINEY	3.675	1.001	NAMUR	25.025
123	COUVIN	3.075	48	OHEY	1.200
121	DINANT	3.025	29	ONHAYE	725
28	DOISCHE	700	91	PHILIPPEVILLE	2.275
155	EGHEZEE	3.875	110	PROFONDEVILLE	2.750
74	FERNELMONT	1.850	115	ROCHEFORT	2.875
68	FLOREFFE	1.700	280	SAMBREVILLE	7.000
104	FLORENNES	2.600	69	SOMBREFFE	1.725
101	FOSES LA VILLE	2.525	51	SOMME-LEUZE	1.275
44	GEDINNE	1.100	57	VIROINVAL	1.425
242	GEMBLoux	6.050	30	VRESSE/SEMOIS	750
69	GESVES	1.725	162	WALCOURT	4.050
61	HAMOIS	1.525	89	YVOIR	2.225
58	HASTIERE	1.450			
2.276 parts Province de Namur		56.900 €	100 parts BEP		2.500 €

Les **réserves** sont scindées en deux catégories :

- la réserve statutairement indisponible correspond à 10% de l'apport indisponible (17.323 €) ;
- les réserves disponibles s'élèvent à 25.430.236 €.

Les **subsides en capital** correspondent aux subsides reçus des pouvoirs publics pour les investissements des infrastructures liés à l'exploitation pour un total de 7.769.719 €.

Les **capitaux propres** s'élèvent à 33.390.502 €, comprenant le capital, les réserves et les subsides en capital. Les capitaux propres constituent une garantie de solvabilité et d'autofinancement de l'intercommunale.

PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES

Les **provisions** pour autres risques et charges actées en 2023 s'élèvent à 4.212.757 € :

- Provision en vue de faire face aux grosses réparations et gros entretien :
 - réhabilitation CET : 1.055.869 € ;
 - grosses réparations et gros entretien : 1.003.890 € ;
 - remplacement de conteneurs obsolètes : 2.152.998 €.

DETTES

Les **dettes à plus d'un an** sont composées majoritairement des dettes financières contractées auprès des banques (sous déduction des tranches échéant en 2024) pour un total de 26.192.887 € en 2023.

Les autres dettes à plus d'un an reprennent 186 € de cautions reçues.

Les **dettes à un an au plus** s'élèvent à 15.324.287 € et regroupent les tranches d'emprunts échéant dans l'année pour 4.115.362 € ainsi que les **dettes commerciales** pour 8.319.090 €.

Les **dettes fiscales, salariales et sociales** s'élèvent à 2.839.975 € et reprennent le solde des rémunérations 2023 à payer en 2024 ainsi que le précompte et l'impôt sur le résultat.

Dans les **autres dettes**, on retrouve le préfinancement de subside sur investissement de TIBI, dans le cadre de la société interne BIVALOR pour la chaîne de tri-broyage, ainsi qu'un cautionnement reçu pour un montant de 49.860 €.

Les **comptes de régularisation** du passif s'élèvent à 286.669 €.

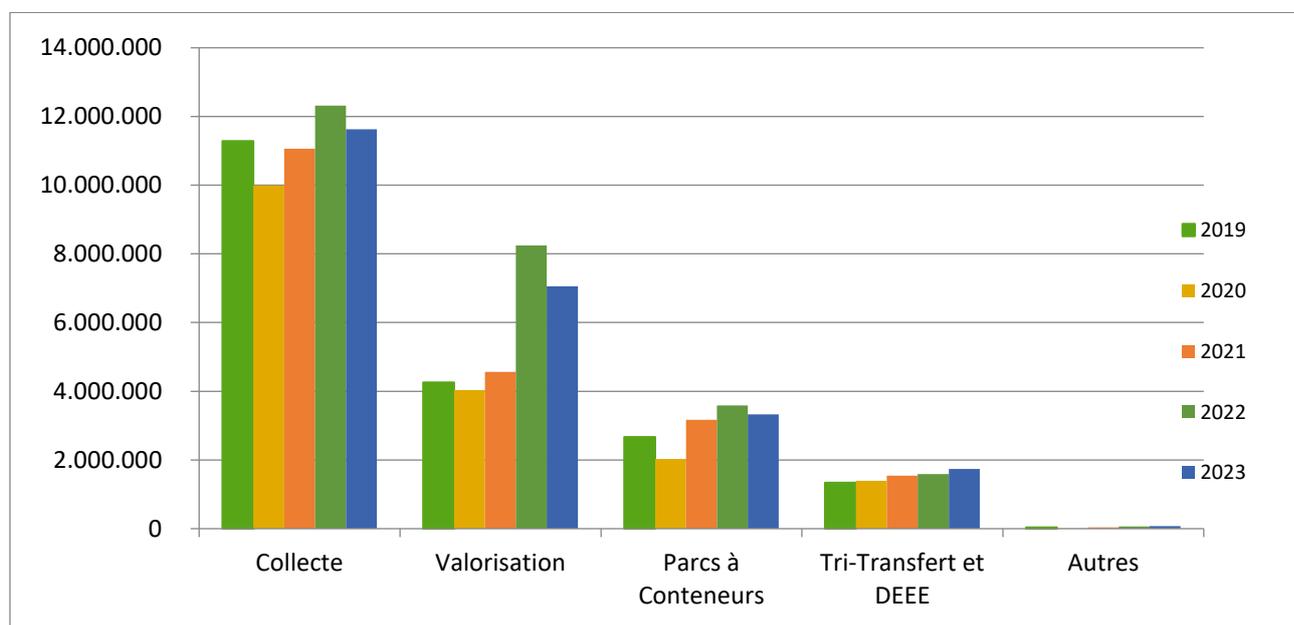
On y retrouve le précompte mobilier des intérêts perçus en janvier 2024 concernant 2023 ainsi que la facturation des avances sur collectes commerçants relatives au 1^{er} trimestre 2024.

C. Commentaires du COMPTE DE RESULTATS

Les **ventes et prestations** s'élèvent à 65.080.308 €.

L'année 2023 a enregistré un chiffre d'affaires de 23.822.031 € contre 25.806.072 € en 2022. Cette diminution est principalement due aux prix de vente des papiers-cartons et de l'électricité.

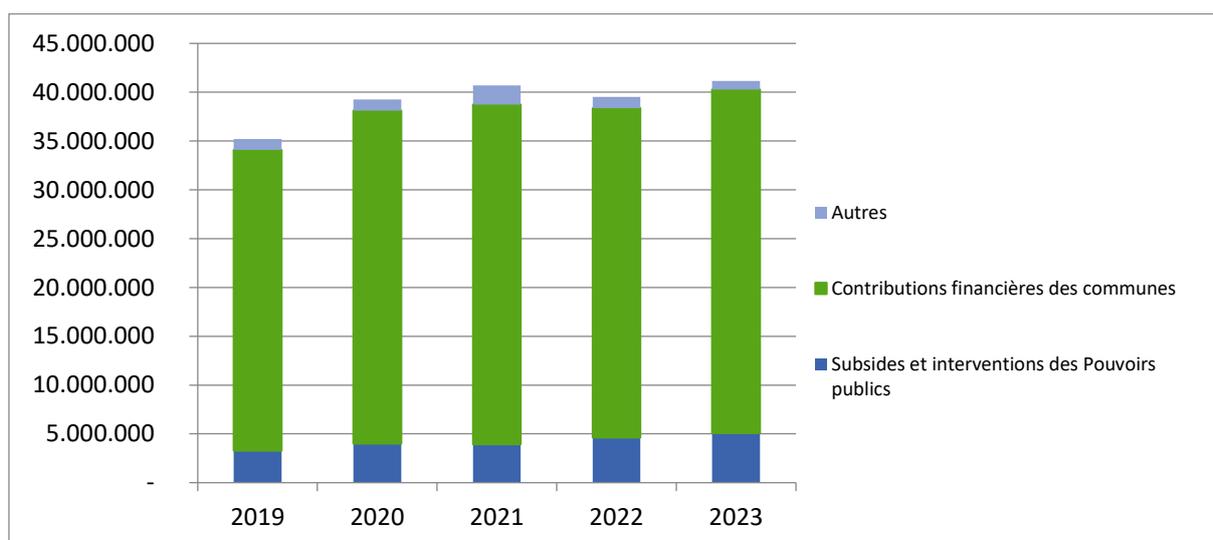
Le chiffre d'affaires se répartit comme suit :



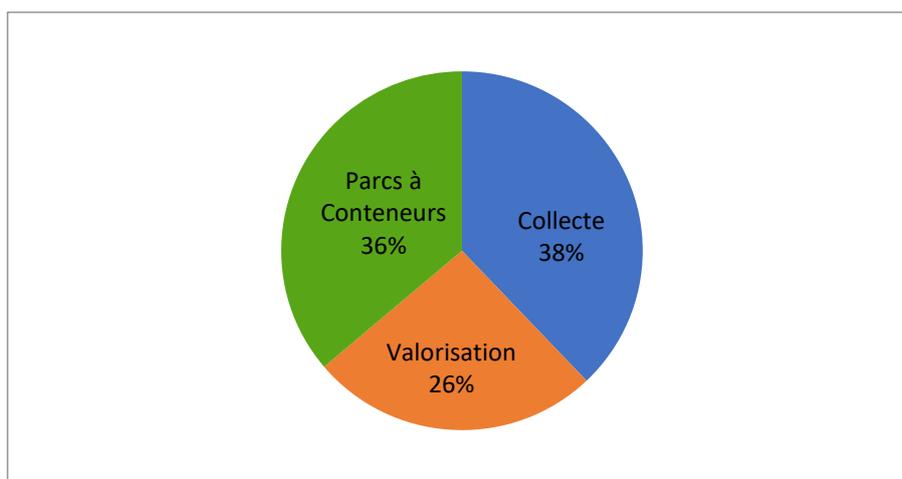
Les **autres produits d'exploitation** s'élèvent à 41.143.371 € en 2023 contre 39.535.016 € en 2022.

Ce montant comprend :

- les subsides et interventions des Pouvoirs Publics pour 5.070.851 € ;
- la contribution financière des communes pour 35.212.423 €. Ce montant intègre une réduction de la cotisation des Recyparcs à concurrence de 2 € par habitant ;
- le solde de 860.096 € est composé de refacturations de frais à des tiers, des remboursements d'assurances et de diverses récupérations.



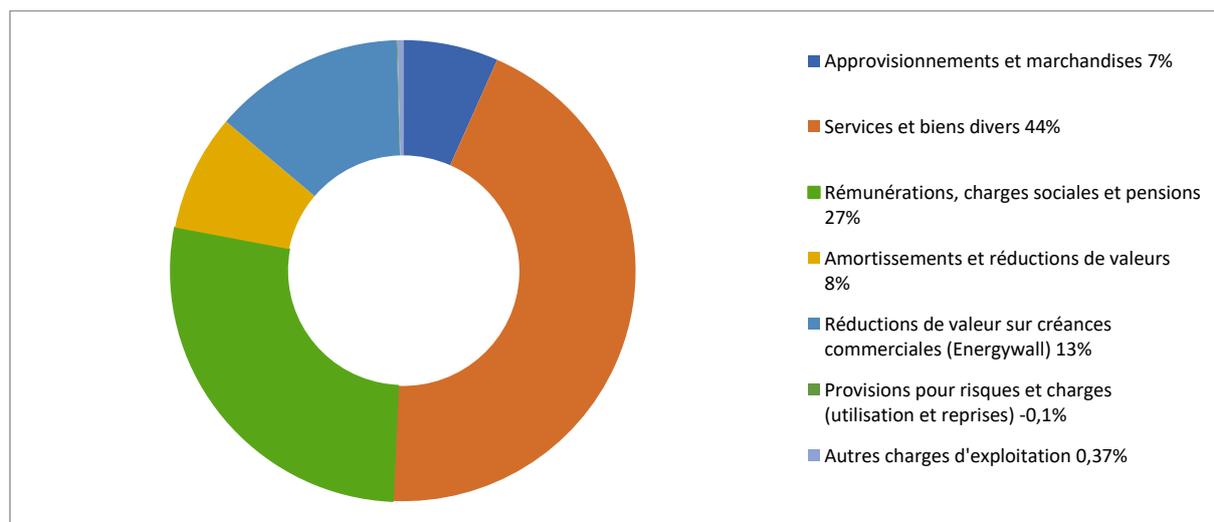
La répartition de la contribution financière des communes se ventile de la manière suivante :



Les produits d'exploitation non récurrents s'élèvent à 103.276 € en 2023.

Ce montant comprend les plus-values sur revente d'immobilisés et diverses régularisations (subside sur investissement, prorata tva, etc ...).

Le **coût des ventes et prestations** s'élèvent à 63.075.553 € en 2023 contre 63.261.751 € en 2022.



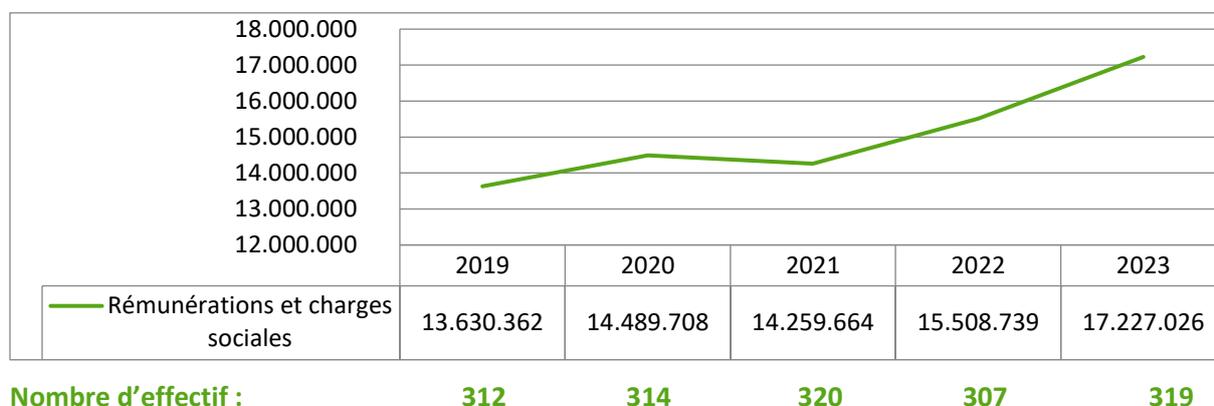
Les **approvisionnementnements et marchandises** reprennent les achats de conteneurs à puces, les sacs (Fost Plus, biodégradables), les bulles à verre ainsi que les fournitures (Diesel, pièces pour le charroi, pneus, vêtements de travail) pour un total de 4.189.348 € en 2023 contre 4.496.433 € en 2022.

Les **services et biens divers** passent de 27.030.077 € en 2022 à 27.839.426 € en 2023. Ils contiennent principalement les frais d'entretien des différents sites, du matériel lié à l'exploitation, du charroi et des engins, mais aussi le coût du transport des matières collectées dans les parcs à conteneurs et le traitement /valorisation de ces dernières.

Les postes ayant connu une variation importante par rapport à l'exercice précédent sont :

- carburant - Diminution ;
- ristourne FostPlus liée à la vente de papiers-cartons – Diminution ;
- électricité – Augmentation ;
- valorisation des organiques – Augmentation ;
- valorisation des encombrants – Augmentation .

Les rémunérations et charges sociales représentent 27% des coûts et s'élèvent à 17.227.026 € en 2023 contre à 15.508.739 € en 2022.



La dotation aux amortissements a été constituée conformément aux règles d'évaluation prescrites par le droit comptable. Celle-ci s'élève à 5.179.421 € en 2023.

La dotation aux réductions de valeur sur créances commerciales reprend notamment :

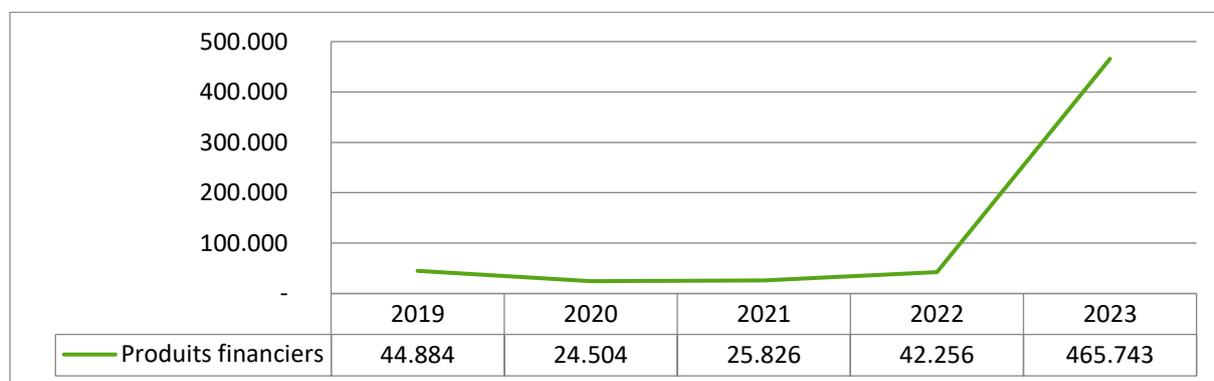
- la dotation aux réductions de valeurs sur créances commerciales pour la valorisation des déchets dans la société interne Energywall : 8.424.166 €.

Les provisions pour grosses réparations et pour autres risques et charges comprennent les dotations aux provisions actées ainsi que les reprises de provisions, principalement relatives à l'usine de tri-broyage de Floreffe et à la réhabilitation des sites, ainsi qu'un montant destiné au remplacement de conteneurs obsolètes.

Les autres charges d'exploitations sont essentiellement composées de taxes diverses pour 120.999 €, d'une moins-value sur créance commerciale de 686 €, de taxes sur dossier titre pour 9.667 € et de la contribution de BEP Environnement dans le financement de la cotisation de responsabilisation due pour le personnel statutaire du BEP pour un montant de 101.500 €.

Les autres charges d'exploitations non récurrentes s'élèvent à 14.242 € en 2023 et reprennent principalement une moins-value sur réalisation d'immobilisation corporelle de 13.681 €.

Les **produits financiers** s'élèvent à 465.743 € en 2023. Ils sont majoritairement composés des produits de placements de trésorerie. Depuis 2016 les subsides en intérêt sont supprimés et ne sont donc plus comptabilisés sous cette rubrique.



Les **charges financières** augmentent avec un total de 741.170 € en 2023.

Elles se composent des charges financières récurrentes qui représentent les intérêts des emprunts sur les investissements.

Le **boni de l'exercice avant impôts** est de 1.729.329 €.

L'impôt sur le résultat est de 173.667 € pour cet exercice :

- le précompte mobilier retenu sur les revenus financiers à concurrence de 133.722 € ;
- la charge fiscale complémentaire estimée à l'impôt des personnes morales pour 39.945 €.

Jusqu'au 31 décembre 2014, l'intercommunale était soumise à l'impôt des personnes morales. Suite à la loi-programme du 19 décembre 2014, telle que modifiée par la loi-programme du 10 août 2015, l'intercommunale devait démontrer qu'elle remplissait les conditions nécessaires pour rester assujettie à l'impôt des personnes morales, où à défaut devenait assujettie à l'impôt des sociétés avec effet au 1er janvier 2015.

A l'issue d'une procédure menée auprès du Service des Décisions Anticipées en matière fiscale du SPF Finances, une décision rendue le 26 janvier 2016 confirme l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une durée de cinq ans. A l'issue d'une procédure de renouvellement, le Service des Décisions Anticipées a rendu une décision le 29 septembre 2020,

confirmant l'assujettissement de l'intercommunale à l'impôt des personnes morales pour une nouvelle période de 5 ans.

Le compte de résultat 2023 se clôture par un **boni à affecter** de 1.555.662 €.

En ce qui concerne les recettes, l'intercommunale reste soumise aux fluctuations du cours des matières. Le résultat est ainsi influencé par une forte diminution du prix de vente des papiers-cartons, ainsi que par la diminution des ventes d'électricité. L'évolution de la conjoncture a donc induit une diminution de ces postes par rapport à 2022.

Au niveau des dépenses, l'intercommunale doit faire face à un accroissement des salaires du personnel propre suite de l'évolution de l'index et la croissance de l'effectif.

En ce qui concerne les Recyparcs, les coûts globaux de transport et de traitement de certaines matières restent stables.

Le maintien des outils de l'intercommunale nécessite un renouvellement des investissements. Suite à l'augmentation du coût de l'énergie et à l'inflation, une tendance haussière reste constatée dans les coûts des nouveaux investissements, lesquels se répercuteront dans les comptes au rythme des amortissements.

L'intercommunale reste soumise à des variations de prix indépendantes de sa volonté et devra poursuivre ses efforts d'optimisation et ses réflexions liées à l'équilibre financier.

III. LES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le Code des Sociétés impose au conseil d'administration d'établir un rapport de gestion. L'évolution des affaires, des résultats et la situation de la société est analysée en détail dans les commentaires financiers, le budget et le rapport d'activités de l'institution.

Outre ces éléments, les informations suivantes sont communiquées à l'assemblée générale :

a) Risques et incertitudes

Le conseil d'administration ne peut préjuger des risques inhérents à toute activité économique et qui pourraient modifier les perspectives de la société.

Tenant compte des comptes annuels de la société, aucun autre risque majeur n'est à signaler quant à la continuité de l'entreprise.

b) Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Néant

c) Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant

d) Activités de recherche et de développement

Néant

e) Succursales de la société

Néant

f) Justification des règles comptables de continuité

Néant

g) Utilisation d'instruments financiers

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

h) Conflit d'intérêt

Il n'a pas été fait application des règles relatives aux conflits d'intérêts durant l'exercice écoulé.

IV. LES RÈGLES D'ÉVALUATION

La législation relative aux comptes annuels des entreprises impose à chaque entreprise de déterminer les règles qui président aux évaluations nécessaires pour établir l'inventaire, et notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Dans une perspective de continuité des activités de l'entreprise et en application des principes de prudence, sincérité et bonne foi, les règles d'évaluation suivantes sont d'application :

ACTIFS

Les **FRAIS D'ETABLISSEMENTS** sont repris à leur valeur d'acquisition. Ils font l'objet d'amortissements appropriés, par tranches annuelles de 20 % au moins.

Les **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES** sont évaluées à leur valeur d'acquisition (les immobilisations incorporelles autres que celles acquises de tiers ne sont portées à l'actif que pour leur coût de revient). Les amortissements sont pratiqués d'une manière régulière sur base des taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir

Concessions, brevets, licences, etc...	Linéaire	de 3 à 5 ans
--	----------	--------------

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations incorporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les **IMMOBILISATIONS CORPORELLES** sont reprises à leur valeur d'acquisition.

Les immobilisations corporelles dont l'usage est limité dans le temps font l'objet d'amortissements pratiqués régulièrement sur base de taux correspondant d'une manière générale à la constatation de la dépréciation des immobilisations concernées, à savoir :

Terrains et constructions

Terrains

Constructions	Linéaire	
Immeubles à usage de bureaux		de 25 à 33 ans
Voiries, égouttages et pont		de 20 à 30 ans
Bâtiments industriels, garages et équipements industriels		20 ans
Aménagements	Linéaire	
Aménagements industriels		de 10 à 20 ans
Aménagements des immeubles à usage de bureaux		de 10 à 20 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.

Installations, machines et outillages

Linéaire

Matériel d'exploitation et installations diverses	de 5 à 20 ans
Petit outillage	de 3 à 5 ans

Les honoraires peuvent être amortis distinctement sur 5 ans.

Mobilier et matériel roulant

Matériel et mobilier de bureau	Linéaire	
Mobilier de bureau		de 5 à 10 ans
Matériel de bureau		de 3 à 5 ans
Matériel informatique		de 3 à 5 ans
Matériel roulant et engins de génie civil	Linéaire	
Matériel roulant - Camions		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Camionnettes		de 5 à 10 ans
Matériel roulant - Voitures		5 ans
Engins de génie civil		de 5 à 10 ans
Matériel roulant d'occasion		de 2 à 5 ans

Autres immobilisations corporelles

Aménagements, installations et constructions Linéaire de 5 à 20 ans

Ces immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise. C'est le cas des immobilisations corporelles désaffectées qui font l'objet d'un amortissement exceptionnel pour en aligner l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

Les immobilisations corporelles dont l'utilisation n'est pas limitée dans le temps font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable.

L'entreprise peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles lorsque la valeur de celles-ci présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable et que l'entreprise puisse supporter le coût supplémentaire de l'amortissement généré par cette réévaluation.

Les **IMMOBILISATIONS FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale.

Ces immobilisations font l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value ou de dépréciation durable justifiées par la situation, la rentabilité ou les perspectives de la société dans laquelle la participation ou les actions sont détenues.

Les créances portées sous cette rubrique font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis. Elles peuvent également faire l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable (nominale).

Les **CREANCES A PLUS D'UN AN** sont portées à l'actif du bilan à leur valeur nominale.

Ces créances font l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou partie incertaine ou compromis.

Les **STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION**

Les approvisionnements et les marchandises sont évalués à leur valeur d'acquisition. Ceux-ci font l'objet d'une réduction de valeur en fonction de leur degré d'obsolescence ou d'utilisation escomptée.

L'évaluation des stocks d'immeubles destinés à la vente est effectuée au prix de revient tenant compte de tous les frais d'acquisition et d'équipement, sous déduction des subsides et interventions relatifs à ceux-ci. Les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings. Des réductions de valeur sont appliquées, le cas échéant, conformément aux dispositions du code des sociétés.

Les **CREANCES A UN AN AU PLUS** sont reprises à leur valeur nominale. Elles font l'objet de réductions de valeur si des risques d'irrecouvrabilité existent.

Les **PLACEMENTS DE TRESORERIE** sont repris à leur valeur nominale. Les titres à revenu fixe sont évalués à leur valeur d'acquisition. Les placements de trésorerie font l'objet de réduction de valeur lorsque leur valeur de réalisation, à la date de clôture de l'exercice, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Les **VALEURS DISPONIBLES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

PASSIF

L'**APPORT INDISPONIBLE** est repris à sa valeur nominale telle que déterminée par les statuts de l'entreprise.

Les **RESERVES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES** sont reprises à leur valeur nominale et sont revues chaque année en fonction des éléments qui les justifient.

Les **DETTES A PLUS D'UN AN** sont portées au bilan à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES A UN AN AU PLUS** sont reprises au passif à leur valeur nominale telles que déterminées par les contrats d'emprunts établis par les organismes financiers.

Les **DETTES FINANCIERES** sont reprises à leur valeur nominale figurant sur les différents justificatifs des organismes financiers. Les valeurs libellées en devise étrangère sont converties en Euros au cours de clôture (31 décembre) et les écarts de conversion constatés sont considérés comme réalisés et sont pris en résultats.

Les **DETTES COMMERCIALES** sont reprises à leur valeur nominale.

Les **DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES** sont portées au passif du bilan à leur valeur nominale.

Les **DETTES DIVERSES** sont reprises à leur valeur nominale.

COMPTE DE RESULTATS

Le résultat de l'exercice tient compte de toutes les charges et de tous les produits afférents à l'exercice ou à des exercices antérieurs, sans considération de la date de paiement ou d'encaissement de ces charges et produits, sauf si l'encaissement de ces produits est incertain.

Il tient compte également de tous les risques prévisibles, des pertes éventuelles et des dépréciations qui ont pris naissance au cours de l'exercice auquel les comptes annuels se rapportent ou au cours d'exercices antérieurs, même si ces risques, pertes ou dépréciations, ne sont connus qu'entre la date de clôture des comptes annuels et la date à laquelle ils sont arrêtés par le conseil d'administration.

Les règles d'évaluation sont définies pour chaque élément du patrimoine de l'entreprise. Leur application est identique d'un exercice à l'autre. Toutefois, elles peuvent être adaptées dans les cas exceptionnels lorsque leur application ne conduirait pas au respect du prescrit de l'image fidèle.

V. LA LISTE DES GARANTIES

Dans le cadre de l'exploitation des sites environnementaux, les garanties suivantes sont accordées :

Bénéficiaire	Type de garantie	Montant au 31/12/2023
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique des Isnes (site Henneau)	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique des Isnes (site Huit Bonniers)	173.525 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant l'aire de compostage	200.000 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 3 d'Havelange (site Willot)	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 et de classe 3 de Happe-Chapois (Ciney)	2.603.352 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 et de classe 3 de Morialmé (site "Le Fayat")	970.255
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 3 de Malvoisin (site du "Bois de Gerhenne")	74.368 €
Office wallon des déchets	Garantie bancaire – cautionnement concernant le centre d'enfouissement technique de classe 2 de Gedinne-Malvoisin (site du "Bois de Gerhenne")	2.087.902,00 €

VI. LES MARCHÉS PUBLICS

(Article L1523-13§3 CDLD)

Conformément à l'article L1523-13§3 CDLD, le présent rapport intègre la liste des adjudicataires des marchés de travaux, de fournitures ou de services, en 2023, pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges. Cette liste précise le mode de passation du marché en vertu duquel ils ont été désignés.

PE : Publicité européenne

PN : Publicité nationale

PNDAPP : Procédure négociée directe avec publication préalable

PNSPP : Procédure négociée sans publication préalable

PO : Procédure ouverte

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de travaux	Marché conjoint - Construction d'un nouveau Recyparc et de sa voirie d'accès Eghezée	PO	PN	15/02/2023	1 325 730,11 €	Environnement - Ecologie - Curage, Rue du Tronquoy, ZI, Nov. 47 à 5380 Fernelmont
Marché de travaux	Peinture - Rafrâichissement des locaux	PNSPP	-	15/02/2023	36 270,02 €	Jean-Louis Humblet sprl, Rue Des Bugranes 4, Parc Industriel à 5100 Naninne
Marché de fournitures	Fourniture de chargeurs sur pneus	PO	PE	22/03/2023	1 589 890,90 €	* Lot 1 (Chargeur sur pneus à long bras équipé d'un godet de 4 m ³ à abattants hydrauliques): Lens-Motor sa, Rue d'Awans, 105 à 4460 Grace-Hollogne ; * Lot 2 (Chargeur sur pneus à bras standards équipé d'un godet HD 6 m ³) : Services et Matériels, Rue Ernest-Solvay 208 à 4000 Liège .
Marché de fournitures	Fourniture d'une balayeuse	PO	PE	22/03/2023	344 240,00 €	Marcel Van Dyck Belgium N.V., Provinciebaan 71 à 2235 Houtvenne
Marché de fournitures	Fourniture et pose de plusieurs installations photovoltaïques	PNDAPP	PN	26/04/2023	53,330,82 €	Klinkenberg sa, rue des Alouettes, 99 à 4041 Milmort

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
Marché de services	Transport, tri et traitement de plastiques agricoles collectés sur 3 sites du BEP Environnement	PNSPP	-	22/03/2023	73 500 €	C.E.T.T. P. Monseu sa, Rue des Galets 3 à 5580 Rochefort
Marché de fournitures	Acquisition d'une camionnette fourgon aménagée	PNSPP	-	22/03/2023	57 800 €	Renault V.I. Belgique sa, Avenue du Hunderenveld, 10 à 1082 Bruxelles
Marché de fournitures	Acquisition de 2 à 4 camions porte-conteneurs	PO	PE	22/03/2023	736 368 €	Renault V.I. Belgique sa, Avenue du Hunderenveld, 10 à 1082 Bruxelles
Marché de services	Gestion globale d'un stock de contenants à boisson réutilisables (centrale d'achat)	PO	PE	26/04/2023	226 887,70 €	Ecocup Belgique, Rue de Wallonie 9A à 4460 Grâce-Hollogne
Marché de services	Entretien des espaces verts du BEP Environnement	PO	PN	26/04/2023	182 387,18 €	<p>* Lot 1 (Recyparcs d'Andenne - Héron - Naninne - Assesse - Ohey) : L'Atelier, Rue des Pieds d'Allouette 51-53 à 5100 Naninne ;</p> <p>* Lot 2 (Recyparcs de Champion - Eghezée - Fernelmont - Gembloux - Malonne - La Bruyère) : MANUPAL, Rue du parc industriel 33 à 5590 Achêne ;</p> <p>* Lot 3 (Recyparcs de Fosse la Ville - Jemeppe sur Sambre - Sombreffe - Sambreville) : C.A.R.P, Rue de la Gendarmerie 38 à 5600 Philippeville ;</p> <p>* Lot 4 (Recyparcs d'Anhée - Dinant - Hastière - Beauraing - Bièvre - Malvoisin) : MANUPAL, Rue du parc industriel 33 à 5590 Achêne ;</p> <p>* Lot 5 (Recyparcs de Ciney - Havelange - Rochefort - Hamois) : MANUPAL, Rue du parc industriel 33 à 5590 Achêne ;</p> <p>* Lot 6 (Recyparcs de Florennes - Mettet - Walcourt) : C.A.R.P, Rue de la Gendarmerie 38 à 5600 Philippeville ;</p> <p>* Lot 7 (Recyparcs de Cerfontaine -</p>

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
						<p>Couvin - Philippeville - Doische - Viroinval) : C.A.R.P, Rue de la Gendarmerie 38 à 5600 Philippeville ;</p> <p>* Lot 8 (Site intégré de gestion des déchets de Floreffe) : MANUPAL, Rue du parc industriel 33 à 5590 Achêne ;</p> <p>* Lot 9 (Centre de transfert et de regroupement de Ciney-Biron) : MANUPAL, Rue du parc industriel 33 à 5590 Achêne ;</p> <p>* Lot 10 (Centre de transfert et de regroupement de Vodecée) : C.A.R.P, Rue de la Gendarmerie 38 à 5600 Philippeville ;</p> <p>* Lot 11 (Centre d'enfouissement technique de Malvoisin) : MANUPAL, Rue du parc industriel 33 à 5590 Achêne ;</p> <p>* Lot 12 (Centre d'enfouissement technique de Morialmé) : RHS ASBL, Rue Fontaine Pepin 12 à 6540 Lobbes ;</p> <p>* Lot 13 (Aménagements pour une gestion différenciée) : MANUPAL, Rue du parc industriel 33 à 5590 Achêne ;</p> <p>* Lot 14 (Taille) : RHS ASBL, Rue Fontaine Pepin 12 à 6540 Lobbes .</p>
Marché de services	Transport de différents types de déchets au départ de différents sites d'exploitations du BEP Environnement	PO	PE	24/05/2023	2 563 209,84 €	<p>* Lot 1 (Transport de plaquettes de bois de Floreffe vers Thimister): 'S HEEREN FREDERIC SPRL, Rue de Namur 140 à 4280 Hannut ;</p> <p>* Lot 2 (Transport de fines de bois de Floreffe vers Engis): Transport Raymond Painblanc, Route de Binche, 2 à 7022 ;</p> <p>* Lot 3 (Transport d'ordures ménagères de Floreffe vers l'incinération): 'S HEEREN FREDERIC SPRL, Rue de Namur 140 à 4280 Hannut ;</p> <p>* Lot 4 (Transport de bois et</p>

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
						<p>d'ordures ménagères de Biron vers Floreffe): Transport Raymond Painblanc, Route de Binche, 2 à 7022 ;</p> <p>* Lot 5 (Transport de déchets ménagers de Biron vers l'incinération): 'S HEEREN FREDERIC SPRL, Rue de Namur 140 à 4280 Hannut ;</p> <p>* Lot 6 (Transport de boue de nettoyage de voies publiques et de déchets de cimetières de Floreffe vers Sambreville): Transports Massart, Rue de la Grotte, 14 à 5020 Suarlée ;</p> <p>* Lot 7 (Transport de conteneurs de déchets organiques de Floreffe vers Tenneville): LOUIS BAUDOIN, RUE DES RICHOTS 2 à 5360 Natoye ;</p> <p>* Lot 8 (Transport de conteneurs de déchets organiques de Biron, de Vodecée et de Malvoisin vers Tenneville): LOUIS BAUDOIN, RUE DES RICHOTS 2 à 5360 Natoye ;</p> <p>* Lot 9 (Transport de conteneurs de verre de Floreffe vers Lodelinsart): 'S HEEREN FREDERIC SPRL, Rue de Namur 140 à 4280 Hannut ;</p> <p>* Lot 10 (Transport de conteneurs de verre de Biron et de Vodecée vers Lodelinsart): 'S HEEREN FREDERIC SPRL, Rue de Namur 140 à 4280 Hannut.</p>
Marché de fournitures	Fourniture de conteneurs aériens pour la collecte du verre par apports volontaires	PNSPP	-	24/05/2023	48 680 €	TWS Benelux, Lindeveldstraat, 8 à 9308 Hofstade
Marché de services	Mise à disposition de préposés affectés au nettoyage des camions de collecte	PNSPP	-	12/07/2023	66 919,11 €	* Lot 1 (Mise à disposition d'un préposé affecté au nettoyage des camions de collecte du CTR de Biron) : C.A.R.P, Rue de la Gendarmerie 38 à 5600 Philippeville ;

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
						* Lot 2 (Mise à disposition d'un préposé affecté au nettoyage des camions de collecte du centre de transfert de Vodecée): C.A.R.P, Rue de la Gendarmerie 38 à 5600 Philippeville.
Marché de services	Réalisation d'études par un expert agréé en gestion des sols pollués	PO	PE	20/09/2023	500.000 €	* Lot 1 (REALISATION D'ETUDES PAR UN EXPERT AGREE EN GESTION DES SOLS POLLUES - CONTRAT CADRE - BEP ENVIRONNEMENT): Assistance et Gestion Environnementale, Rue des Pieds d'Alouette(NN) 39 à 5100 Namur ; * Lot 2 (REALISATION D'ETUDES PAR UN EXPERT AGREE EN GESTION DES SOLS POLLUES - CONTRAT CADRE - BEP et BEP EXPANSION ECONOMIQUE): Assistance et Gestion Environnementale, Rue des Pieds d'Alouette(NN) 39 à 5100 Namur.
Marché de travaux	Rénovation de la toiture plateforme du bâtiment administratif du BEP Environnement	PNSPP	-	20/09/2023	90.153,92 €	ASPHALTAGE ET ETANCHEITE SPRL, Rue De Lindustrie 107 à 7134 Ressaix
Marché de fournitures	Equipements de protection individuelle (EPI) pour le personnel de BEP Environnement	PNSPP	-	22/11/2023	107.687,28 €	*Lot 1 (Achat de gants de protection pour le personnel de BEP Environnement) : Depairon SA, Rue du Limbourg 77-79 à 4800 VERVIERS ; *Lot 2 (Achat de chaussures de protection pour le personnel de BEP Environnement) : Depairon SA, Rue du Limbourg 77-79 à 4800 VERVIERS ; *Lot 3 (Achat d'EPI consommables pour le personnel de BEP Environnement) : Vandeputte Safety SA, Rue d'Edimbourg, 11, Zoning Charleroi-Airport I à 6040 Jumet.

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
<i>Marché de services</i>	Mise à disposition de personnel intérimaire	PO	PE	18/10/2023	10.220.000 €	* Lot 1 (Mise à disposition d'ouvriers intérimaires): RANDSTAD BELGIUM SA, Avenue Charles Quint 586, Boite 8 à 1082 Bruxelles ; * Lot 2 (La mise à disposition d'étudiants intérimaires): RANDSTAD BELGIUM SA, Avenue Charles Quint 586, Boite 8 à 1082 Bruxelles ; * Lot 3 (La mise à disposition d'employés intérimaires): RANDSTAD BELGIUM SA, Avenue Charles Quint 586, Boite 8 à 1082 Bruxelles
<i>Marché de fournitures</i>	Fourniture de petit matériel et de produits d'entretien	PNSPP	-	13/12/2023	34.909,95 €	* Lot 1 (Fourniture de petit matériel de nettoyage et d'entretien): HENROTTE ETIENNE DISTRIBUTION SA, Rue De Liege 152 à 4347 Fexhe-Le-Haut-Clocher ; * Lot 2 (Fournitures de produits d'entretien et de produits d'hygiène corporelle): HENROTTE ETIENNE DISTRIBUTION SA, Rue De Liege 152 à 4347 Fexhe-Le-Haut-Clocher.
<i>Marché de services</i>	Reprise et traitement de différents déchets collectés par BEP Environnement	PO	PE	22/11/2023	1.048.800 €	*Lot 1 (Reprise et traitement des fines de dépoussiérage issues de la chaîne de tri-broyage du bois de BEP Environnement à Floreffe) : BRUCO SUD SA, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Auvelais ; *Lot 2 (Traitement de déchets de nettoyage de voies publiques provenant de la partie nord de la Province de Namur) : ECOTERRES SA, Avenue Jean Mermoz 3C à 6041 Gosselies ; *Lot 3 (Traitement de déchets de nettoyage de voies publiques provenant de la partie sud de la Province de Namur) : Solywaste, rue Gérard 18 à 7061 Soignies ; *Lot 4 (Traitement de déchets de cimetières provenant de communes

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
						de la partie nord de la Province de Namur) : Solywaste, rue Gérard 18 à 7061 Soignies ; *Lot 5 (Traitement de déchets de cimetières provenant de communes de la partie sud de la Province de Namur) : Solywaste, rue Gérard 18 à 7061 Soignies.
Marché de services	Reprise et traitement de déchets verts issus de recyparcs et de communes du BEP Environnement	PO	PE	22/11/2023	698.220 €	*Lot 1 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc et de la commune de Cerfontaine) : SEDE Benelux, rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ; *Lot 2 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc et de la commune de Couvin) : SEDE Benelux, rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ; *Lot 5 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc et de la commune de Florennes) : SEDE Benelux, rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ; *Lot 6 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Fosses-La-Ville) : SEDE Benelux, rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ; *Lot 7 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Gembloux) : SEDE Benelux, rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ; *Lot 8 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc et de la commune de Jemeppe-Sur-Sambre) : SEDE Benelux, rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ; *Lot 10 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc et de la commune de Sambreville) : BRUCO SUD SA, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Auvélais ; *Lot 11 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc de Sombreffe) : SEDE Benelux, rue

Type de marché	Nom du marché	Procédure	Publicité	Date attribution	Montant total du marché HTVA	Adjudicataires
						Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ; *Lot 12 (Reprise et traitement des déchets verts frais issus du recyparc et de la commune de Walcourt) : SEDE Benelux, rue Camille Hubert 3 à 5032 Isnes ; *Lot 13 (Reprise et traitement de broyats de déchets verts frais depuis le centre de compostage de Naninne) : BRUCO SUD SA, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Auvelais.
Marché de services	Reprise et traitement de déchets plastiques durs collectés sélectivement par BEP Environnement	PO	PE	22/11/2023	290.570 €	*Lot 1 (Reprise et traitement de déchets de plastiques durs collectés dans les recyparcs de la partie Nord-Ouest du territoire de BEP Environnement) : BRUCO SUD SA, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Auvelais ; *Lot 2 (Reprise et traitement de déchets de plastiques durs collectés dans les recyparcs de la partie Nord-Est du territoire géré par BEP Environnement) : BRUCO SUD SA, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Auvelais ; *Lot 3 (Reprise et traitement de déchets de plastiques durs collectés dans les recyparcs de la partie Sud-Est du territoire géré par BEP Environnement) : Van Werven, Postbus 14 à NL-8096 Oldebroek-; *Lot 4 (Reprise et traitement de déchets de plastiques durs collectés dans les recyparcs de la partie Sud-Ouest du territoire géré par BEP Environnement) : BRUCO SUD SA, Rue des Glaces Nationales 169 à 5060 Auvelais.

VII. LA LISTE DES PARTICIPANTS AUX FORMATIONS ANNUELLES

(Article L1523-1bis CDLD)

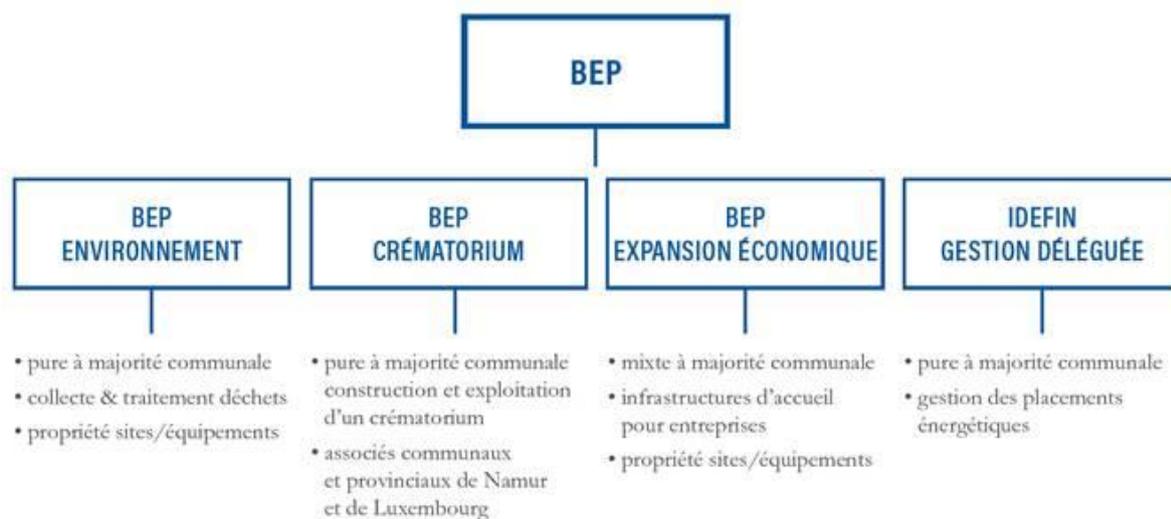
En vertu de l'article L1532-1bis du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, ci-dessous la liste des présences de la séance formative du Conseil d'administration du 13 décembre 2023 ayant pour objet « Décarbonation de la collecte des déchets » :

Groupe Communes	
Prénom	Nom
Christophe	Capelle (Vice-Président)
Gérard	Cox (Président)
Charlotte	Deborsu
Vincent	Delire
Yves	Depas
Lara	Flament
Alain	Goda
Marie-Claire	Leemans
Christine	Poulin
Nicolas	Rouard
Eric	Van Poelvoorde
Norbert	Vilmus
Groupe Province	
Philippe	Bultot
Guy	Carpiaux
Cathy	Collard
Carine	Daffe
José	Paulet
Jean-Marie	Theret

VIII. LA STRUCTURE DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)

A. Structure des intercommunales



B. Compositions des instances

Période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023

- Composition du Conseil d'Administration :

Conseil d'administration		
Fonction	Nom et Prénom	Groupe
Président	Cox Gérard	Commune
Vice-président	Capelle Christophe	Commune
	Bultot Philippe	Province
	Carpiaux Guy	Province
	Collard Cathy	Province
	Daffe Carine	Province
	Deborsu Charlotte	Commune
	Delire Vincent	Commune
	Depas Yves	Commune
	Doumont Hugues (<i>sortie le 16/02/2023</i>)	Province
	Flament Lara	Commune
	Goda Alain	Commune
	Lecomte Nicole	Province
	Leemans Beelen Marie-Claire	Commune
	Paulet José	Province
	Porrovecchio Lina (<i>entrée le 22/03/2023</i>)	Province
	Poulin Christine	Commune
Rouard Nicolas	Commune	
Theret Jean-Marie	Province	
Van Poelvoorde Eric	Commune	
Vilmus Norbert	Commune	

- Composition du Comité de Rémunération :

Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bultot Philippe
	Daffe Carine
	Depas Yves
	Goda Alain
	Rouard Nicolas

- Composition du Comité d'Audit :

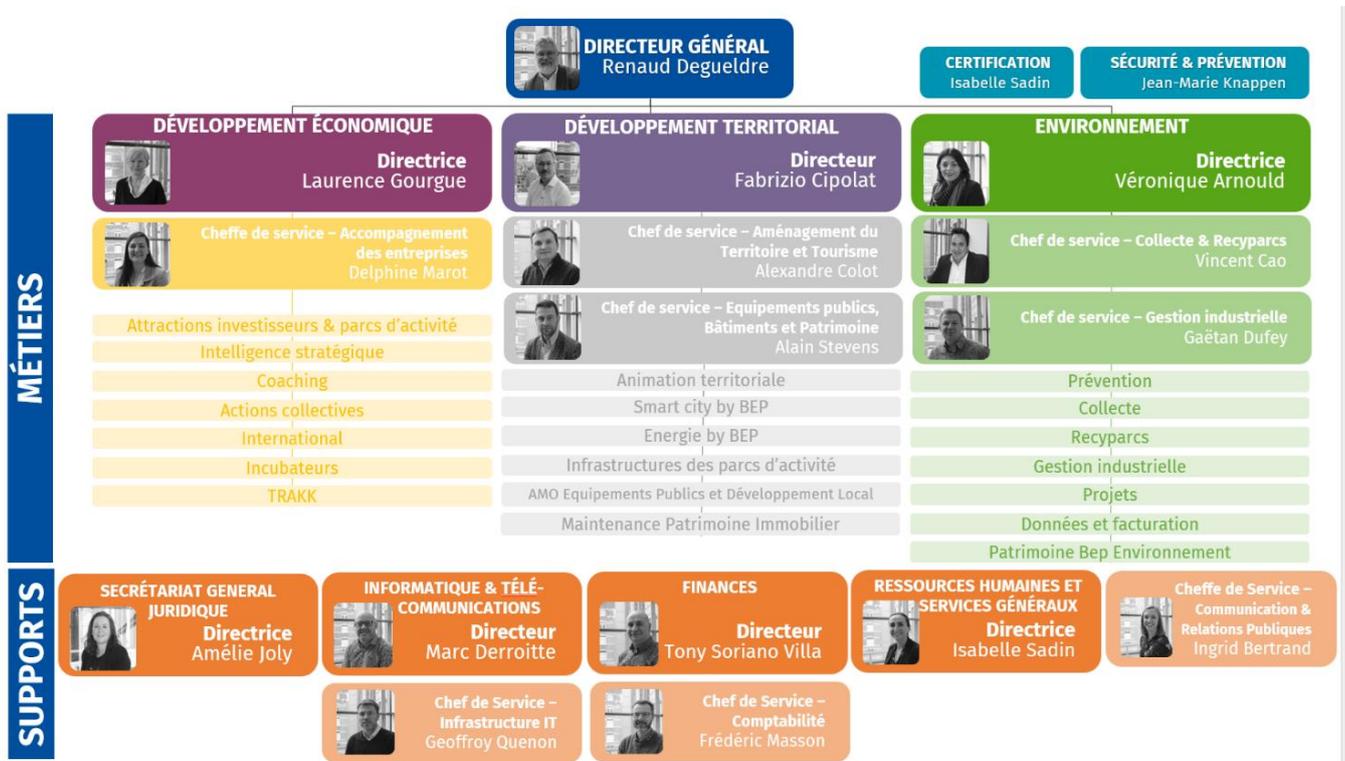
Fonction	Nom et Prénom
Membres	Bultot Philippe
	Daffe Carine
	Depas Yves
	Flament Lara
	Goda Alain

C. Réunions des instances

- Assemblée Générale :
 - Le 20 juin 2023 ;
 - Le 12 décembre 2023.
- Conseil d'administration :
 - Le 18 janvier 2023 ;
 - Le 15 février 2023 ;
 - Le 22 mars 2023 ;
 - Le 26 avril 2023 ;
 - Le 24 mai 2023 ;
 - Le 21 juin 2023 ;
 - Le 12 juillet 2023 ;
 - Le 23 août 2023 ;
 - Le 20 septembre 2023 ;
 - Le 18 octobre 2023 ;
 - Le 22 novembre 2023 ;
 - Le 13 décembre 2023.
- Comité d'audit :
 - Le 12 avril 2023 ;
 - Le 14 juin 2023 ;
 - Le 11 octobre 2023.
- Comité de rémunération :
 - Le 22 mars 2023.

IX. L'ORGANIGRAMME FONCTIONNEL COMPLET DE L'ORGANISATION

(Article L1523-16 CDLD)



X. LES LIGNES DE DÉVELOPPEMENT

(Article L1523-16 CDLD)

BEP Environnement, Intercommunale thématique gérée par le BEP, a pour mission de prendre en charge et de mener à terme toute initiative de nature à favoriser la sauvegarde, la gestion et le développement de l'environnement et de la salubrité publique en Province de Namur en coopération avec les Communes. Elle vient en appui de la politique menée par la Wallonie en matière de gestion des déchets. Dans ce cadre, elle assure des missions d'éducation, de prévention de réutilisation et de réemploi, gère des services de collecte et des infrastructures de traitement.

A ce titre, les lignes de développement de BEP Environnement visent à assurer une mission de service public efficient à coût maîtrisé pour les Communes et le citoyen en :

- Jouant le rôle de **partenaires privilégié des Communes et de la Wallonie** en matière de sensibilisation à la prévention, au réemploi et au tri des déchets ;
- Proposant à l'ensemble du territoire un service de **collectes multifilières** performant ;
- Modernisant **l'utilisation des recyparcs** ;
- Optimalisant, seul ou en partenariat, les **filières et outils de valorisation et de traitement des déchets** ;
- Proposant une expertise et des **services en matière environnementale** aux Communes.

XI. LE PLAN FINANCIER PLURIANNUEL

(Article L1523-16 CDLD)

COMPTES approuvés *			DEPENSES	BUDGETS prévisionnels		
2021	2022	2023		2024	2025	2026
354.135	944.702	811.147	Fonctionnement	424.849	433.346	442.013
1.191.270	880.949	1.716.137	Sites d'Exploitation	3.077.580	4.432.211	4.637.325
428.034	519.524	650.341	Actions de com. et prévention	776.856	792.393	808.241
12.560.043	13.491.202	13.952.849	Collecte	15.284.952	14.553.812	14.595.502
10.318.757	11.369.346	11.921.314	Fost Plus	12.483.391	11.683.870	11.711.927
13.228.982	12.851.577	11.975.644	Valorisation-Traitement	15.760.290	12.333.750	12.568.266
2.490.092	2.732.680	2.695.953	Tri-Transfert	5.628.211	3.132.978	2.860.369
941.032	1.313.687	1.242.234	D.E.E.E.	734.454	737.206	749.078
1.188.970	989.385	1.078.624	Aires de Compostage	1.820.443	2.168.353	1.375.320
18.615.504	17.745.587	20.802.780	Recyparcs	21.887.269	23.502.590	20.417.937
4.318.440	4.312.851	4.250.914	Remboursement du capital (emprunts)	-	-	-
65.635.259	67.151.490	71.097.938		77.878.295	73.770.509	70.165.978

2021	2022	2023	RECETTES	2024	2025	2026
354.135	944.702	811.147	Fonctionnement	209.000	213.180	217.444
1.278.539	1.352.541	1.580.914	Sites d'Exploitation	1.924.041	3.383.066	3.567.198
428.266	519.755	650.572	Actions de com. et prévention	474.914	484.412	494.101
12.719.209	13.642.493	14.723.522	Collecte	15.901.400	15.245.221	15.300.739
10.735.898	11.440.766	10.985.653	Fost Plus	11.852.469	11.286.281	11.306.386
23.085.584	23.353.888	20.426.657	Valorisation-Traitement	18.749.765	15.530.934	15.829.394
2.635.434	2.651.998	2.712.978	Tri-Transfert	3.682.105	1.212.709	901.694
919.738	1.062.290	1.225.808	D.E.E.E.	1.178.880	1.191.241	1.212.195
1.484.033	1.111.838	1.396.735	Aires de Compostage	1.776.669	2.153.284	1.359.949
17.948.133	18.514.375	20.994.811	Recyparcs	22.664.361	24.452.092	21.184.030
5.500.000	1.088.952	0	Souscription des emprunts	-	-	-
77.088.970	75.683.598	75.508.799		78.413.604	75.152.420	71.373.130

*Ce poste tient compte des investissements et des subsides, mais n'intègre pas les charges non décaissées telles que les amortissements, les mouvements de provision et les réductions de valeur.
La souscription des emprunts et le remboursement en capital des emprunts sont globalisés

COMPTES ANNUELS

BEP ENVIRONNEMENT 2023



**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)DÉNOMINATION **BEP ENVIRONNEMENT**Forme juridique¹ : **Société coopérative**Adresse: **Avenue Sergent Vrithoff**N°: **2**Code postal: **5000**Commune: **Namur**Pays: **Belgique**Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de **Liège, division Namur**Adresse Internet²:Adresse e-mail²:

Numéro d'entreprise

0201.400.209DATE **07-11-2022** de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.Ce dépôt concerne³ : les COMPTES ANNUELS en **EURO**⁴ approuvés par l'assemblée générale du **18-06-2024** les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du **01-01-2023** au **31-12-2023**l'exercice précédent des comptes annuels du **01-01-2022** au **31-12-2022**Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas⁵ identiques à ceux publiés antérieurement.Nombre total de pages déposées: **45**

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans

objet: 6.2.1, 6.2.2, 6.2.4, 6.2.5, 6.4.1, 6.5.2, 6.8, 6.17, 6.18.1, 6.18.2, 6.20, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15

Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)

1 Le cas échéant, la mention "en liquidation" est ajoutée à la forme juridique.

2 Mention facultative.

3 Cocher les cases ad-hoc.

4 Au besoin, adapter la devise et l'unité dans lesquelles les montants sont exprimés.

5 Biffer la mention inutile.

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

BULTOT Philippe

Venelle des Tilleuls 7, 5651 Berzée, Belgique

Mandat: Administrateur

CAPELLE Christophe

Rue Martin Lejeune 54, 5020 Vedrin, Belgique

Mandat: Vice-président du Conseil d'Administration

CARPIAUX Guy

Chaussée de Dinant 398, 5100 Wépion, Belgique

Mandat: Administrateur

COLLARD Cathy

Chaussée de Louvain 1000, 5022 Cognelée, Belgique

Mandat: Administrateur

COX Gérard

Rue Bonair 5, 5520 Onhaye, Belgique

Mandat: Président du Conseil d'Administration

DAFFE Carine

Impasse botte 2, 5060 Sambreville, Belgique

Mandat: Administrateur

DEBORSU Charlotte

Boulevard de la Meuse 169, 5100 Jambes (Namur), Belgique

Mandat: Administrateur

DELIRE Vincent

Rue des Juifs 4, 5660 Couvin, Belgique

Mandat: Administrateur

DEPAS Yves

Chaussée d'Eghezée 25, boîte 3, 5080 La Bruyère, Belgique

Mandat: Administrateur

DOUMONT Hugues

Rue du Repos 1, boîte B, 5300 Andenne, Belgique

Mandat: Administrateur, fin: 16/02/2023

FLAMENT Lara

Rue Benne-Brulée 61, 5620 Florennes, Belgique

Mandat: Administrateur

GODA Alain

Rue du Tivoli 5, 5030 Gembloux, Belgique

Mandat: Administrateur

LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES (Suite de la page précédente)

LECOMTE Nicole

Rue de l'Eglise 28, 5376 Miécrot, Belgique

Mandat: Administrateur

LEEMANS BEELEN Marie-Claire

Rue des Généraux Gérard et Vandamme 14, 5140 Sombreffe, Belgique

Mandat: Administrateur

PAULET José

Rue de Bellaire 19, 5340 Gesves, Belgique

Mandat: Administrateur

POULIN Christine

Rue du Sarazin 4, 5650 Fraire, Belgique

Mandat: Administrateur

ROUARD Nicolas

Route de Wiesme 8, 5560 Houyet, Belgique

Mandat: Administrateur

THERET Jean-Marie

Rue du Charme 10, 5550 Vresse-sur-Semois, Belgique

Mandat: Administrateur

VAN PEOLVOORDE Eric

Vieille-Maison 7, 5140 Sombreffe, Belgique

Mandat: Administrateur

VILMUS Norbert

Rue Trou du Renard 12, 5377 Somme-Leuze, Belgique

Mandat: Administrateur

PORROVECCHIO Lina

Avenue de Samart 3, 5600 Philippeville, Belgique

Mandat: Administrateur, début: 22/03/2023

KNAEPEN LAFONTAINE Réviseurs d'entreprises SRL 0413343922

Chaussée de Marche 585, 5101 Erpent, Belgique

Numéro de membre: B00255

Mandat: Commissaire

Représenté par:

1 KNAEPEN Philippe

Chaussée de Marche 585 5101 Erpent Belgique

, Numéro de membre : A02378

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ont / n'ont pas * été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels **,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT	6.1	20	0	
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	<u>39.606.417</u>	<u>39.680.344</u>
Immobilisations incorporelles	6.2	21	93.099	120.348
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	39.489.215	39.535.893
Terrains et constructions		22	23.741.696	22.925.854
Installations, machines et outillage		23	4.936.779	4.933.781
Mobilier et matériel roulant		24	9.657.467	10.900.703
Location-financement et droits similaires		25	0	
Autres immobilisations corporelles		26	0	
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	1.153.272	775.554
Immobilisations financières	6.4 / 6.5.1	28	24.103	24.103
Entreprises liées	6.15	280/1		
Participations		280		
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	20.400	20.400
Participations		282	20.400	20.400
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	3.703	3.703
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	3.703	3.703

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>39.800.871</u>	<u>40.098.559</u>
Créances à plus d'un an		29	5.136.408	4.730.506
Créances commerciales		290		
Autres créances		291	5.136.408	4.730.506
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	801.726	722.650
Stocks		30/36	801.726	722.650
Approvisionnements		30/31	676.266	561.628
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33	21.477	9.847
Marchandises		34	103.983	151.176
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	10.986.055	9.779.534
Créances commerciales		40	8.525.684	8.142.403
Autres créances		41	2.460.371	1.637.131
Placements de trésorerie	6.5.1 / 6.6	50/53	21.893.234	21.472.875
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	21.893.234	21.472.875
Valeurs disponibles		54/58	905.865	3.389.959
Comptes de régularisation	6.6	490/1	77.583	3.036
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	79.407.288	79.778.903

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES				
		10/15	<u>33.390.502</u>	<u>30.575.086</u>
Apport	6.7.1	10/11	173.225	173.225
Disponible		110		
Indisponible		111	173.225	173.225
Plus-values de réévaluation				
		12		
Réserves				
		13	25.447.558	23.891.896
Réserves indisponibles		130/1	17.323	17.323
Réserves statutairement indisponibles		1311	17.323	17.323
Acquisition d'actions propres		1312		
Soutien financier		1313		
Autres		1319		
Réserves immunisées		132		
Réserves disponibles		133	25.430.236	23.874.574
Bénéfice (Perte) reporté(e)	(+)/(-)	14		
Subsides en capital		15	7.769.719	6.509.964
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net	⁶	19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS				
		16	<u>4.212.757</u>	<u>4.250.218</u>
Provisions pour risques et charges				
		160/5	4.212.757	4.250.218
Pensions et obligations similaires		160	0	
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162	4.212.757	4.250.218
Obligations environnementales		163		
Autres risques et charges	6.8	164/5		
Impôts différés				
		168		

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	<u>41.804.029</u>	<u>44.953.599</u>
Dettes à plus d'un an	6.9	17	26.193.074	30.308.435
Dettes financières		170/4	26.192.887	30.308.249
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	26.192.887	30.308.249
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	186	186
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	15.324.287	13.800.913
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	4.115.362	4.266.878
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	8.319.090	6.516.664
Fournisseurs		440/4	8.319.090	6.516.664
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.839.975	2.932.359
Impôts		450/3	235.227	253.623
Rémunérations et charges sociales		454/9	2.604.747	2.678.736
Autres dettes		47/48	49.860	85.012
Comptes de régularisation	6.9	492/3	286.669	844.251
TOTAL DU PASSIF		10/49	79.407.288	79.778.903

⁶ Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres.

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	65.080.308	65.551.942
Chiffre d'affaires	6.10	70	23.822.031	25.806.072
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71	11.631	7.448
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	6.10	74	41.143.371	39.535.016
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	103.276	203.406
Coût des ventes et des prestations		60/66A	63.075.553	63.261.751
Approvisionnements et marchandises		60	4.189.348	4.496.433
Achats		600/8	4.256.793	4.582.145
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609	-67.445	-85.713
Services et biens divers		61	27.839.426	27.030.077
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	6.10	62	17.227.026	15.508.739
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	5.179.421	5.108.198
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)	6.10	631/4	8.430.700	8.703.753
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	6.10	635/8	-37.462	1.565.547
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	232.853	840.239
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A	14.242	8.766
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	2.004.756	2.290.191

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	465.743	42.256
Produits financiers récurrents		75	465.743	42.256
Produits des immobilisations financières		750		
Produits des actifs circulants		751	458.385	38.638
Autres produits financiers	6.11	752/9	7.358	3.617
Produits financiers non récurrents	6.12	76B		
Charges financières		65/66B	741.170	663.542
Charges financières récurrentes	6.11	65	741.170	663.542
Charges des dettes		650	738.096	662.629
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		
Autres charges financières		652/9	3.074	913
Charges financières non récurrentes	6.12	66B		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	(+)/(-)	9903	1.729.329	1.668.905
Prélèvement sur les impôts différés		780		
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat	(+)/(-)	6.13 67/77	173.667	50.377
Impôts		670/3	173.667	50.377
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
Bénéfice (Perte) de l'exercice	(+)/(-)	9904	1.555.662	1.618.527
Prélèvement sur les réserves immunisées		789		
Transfert aux réserves immunisées		689		
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	9905	1.555.662	1.618.527

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-)	9906	1.555.662	1.618.527
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-)	(9905)	1.555.662	1.618.527
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-)	14P		
Prélèvement sur les capitaux propres		791/2		
sur l'apport		791		
sur les réserves		792		
Affectation aux capitaux propres		691/2	1.555.662	1.618.527
à l'apport		691		
à la réserve légale		6920		
aux autres réserves		6921	1.555.662	1.618.527
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-)	(14)		
Intervention des associés dans la perte		794		
Bénéfice à distribuer		694/7		
Rémunération de l'apport		694		
Administrateurs ou gérants		695		
Travailleurs		696		
Autres allocataires		697		

ANNEXE

ETAT DES FRAIS DE CONSTITUTION, D'AUGMENTATION DE L'APPORT, FRAIS D'ÉMISSION D'EMPRUNTS ET FRAIS DE RESTRUCTURATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	20P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Nouveaux frais engagés	8002		
Amortissements	8003		
Autres	8004		
		(+)/(-)	
Valeur comptable nette au terme de l'exercice	(20)	0	
Dont			
Frais de constitution, d'augmentation de l'apport, frais d'émission d'emprunts et autres frais d'établissement	200/2	0	
Frais de restructuration	204		

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE,
MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	322.257
8022		
8032		
8042		
8052	322.257	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	201.910
8072	27.249	
8082		
8092		
8102		
8112		
8122	229.159	
211	<u>93.099</u>	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	53.173.299
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	1.677.559	
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8181	1.155.955	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	56.006.813	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8241		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	30.247.444
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	2.017.673	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8311		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	32.265.117	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	<u>23.741.696</u>	

INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	22.326.307
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162 1.338.075	
Cessions et désaffectations	8172 462.142	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8182	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192 23.202.240	
Plus-values au terme de l'exercice		
8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice		
8252		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	17.392.526
Mutations de l'exercice		
Actés	8272 1.135.239	
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302 262.305	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322 18.265.460	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23) <u>4.936.779</u>	

MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxx	24.154.163
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	759.760	
Cessions et désaffectations	8173	171.531	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	24.742.391	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxx	13.253.460
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	1.999.260	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	167.796	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	15.084.924	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	<u>9.657.467</u>	

LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	26.733
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	
Cessions et désaffectations	8174	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8184	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	26.733
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actées	8214	
Acquises de tiers	8224	
Annulées	8234	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8244	
Plus-values au terme de l'exercice	8254	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actés	8274	
Repris	8284	
Acquis de tiers	8294	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8314	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	26.733
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	<u>0</u>
Dont		
Terrains et constructions	250	
Installations, machines et outillage	251	0
Mobilier et matériel roulant	252	

AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8195P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.733.625
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	
Cessions et désaffectations	8175	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8185	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8195	5.733.625
Plus-values au terme de l'exercice	8255P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actées	8215	
Acquises de tiers	8225	
Annulées	8235	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8245	
Plus-values au terme de l'exercice	8255	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice		
Actés	8275	
Repris	8285	
Acquis de tiers	8295	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8315	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8325	5.733.625
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(26)	<u>0</u>

IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	xxxxxxxxxxxxxxxx	775.554
Mutations de l'exercice		
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8166	1.533.673
Cessions et désaffectations	8176	
Transferts d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8186	-1.155.955
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8196	1.153.272
Plus-values au terme de l'exercice		
8256P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actées	8216	
Acquises de tiers	8226	
Annulées	8236	
Transférées d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8246	
Plus-values au terme de l'exercice	8256	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice		
8326P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice		
Actés	8276	
Repris	8286	
Acquis de tiers	8296	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8306	
Transférés d'une rubrique à une autre (+)/(-)	8316	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8326	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(27)	<u>1.153.272</u>

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392P	xxxxxxxxxxxxxxxx	20.400
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8362		
Cessions et retraits	8372		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8382		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8392	20.400	
Plus-values au terme de l'exercice	8452P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8412		
Acquises de tiers	8422		
Annulées	8432		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8442		
Plus-values au terme de l'exercice	8452		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8472		
Reprises	8482		
Acquises de tiers	8492		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8502		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8512		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8522		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8542		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8552		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(282)	<u>20.400</u>	
ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	283P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Additions	8582		
Remboursements	8592		
Réductions de valeur actées	8602		
Réductions de valeur reprises	8612		
Différences de change	(+)/(-) 8622		
Autres	(+)/(-) 8632		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(283)	<u> </u>	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8652	<u> </u>	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES – PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393		
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
Plus-values au terme de l'exercice	8453		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice			
Actées	8473		
Reprises	8483		
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	xxxxxxxxxxxxxxxx	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8543		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)		
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.703
Mutations de l'exercice			
Additions	8583		
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	3.703	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+) of (-) (en unités)
La Ressourcerie Namuroise Société coopérative à responsabilité limitée à finalité sociale Nouvelle route de Suarlée 8 5020 Champion Belgique 0888.697.964	Parts sociales 144 parts à 100€	144	25,00	0,00	31/12/2022	EUR	857.753	41.975
Valtris Société coopérative à responsabilité limitée Rue du Déversoir 1 6010 Couillet Belgique 0842.689.280	10 parts à 100,00€	10	0,18	0,00	31/12/2022	EUR	614.060	58.516
COPIDEC SCRL Société coopérative à responsabilité limitée Route de la Lâche 4 5150 Floreffe Belgique 0541.505.963	50 parts à 100€	50	14,28	0,00	31/12/2022	EUR	41.790	2.440

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51	4.000.000	
Actions et parts – Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	4.000.000	
Actions et parts – Montant non appelé	8682		
Métaux précieux et œuvres d'art	8683		
Titres à revenu fixe	52	6.200.000	6.800.000
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684		
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53	11.693.234	14.672.875
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686	6.000.000	8.000.434
de plus d'un mois à un an au plus	8687	5.693.234	6.672.441
de plus d'un an	8688		
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

	Exercice
Charges à reporter (490000)	3.862
Répercussion communes perte subside papier/carton (491000)	71.245
Autres produits acquis (491000)	2.476

ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**ETAT DE L'APPORT****Apport**

Disponible au terme de l'exercice
 Disponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice
 Indisponible au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P (110)	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	
111P (111)	XXXXXXXXXXXXXXXXXX 173.225	173.225
8790 87901		
8791 87911		

Capitaux propres apportés par les actionnaires

En espèces
 dont montant non libéré
 En nature
 dont montant non libéré

Codes	Montants	Nombre d'actions
8702	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	6.929
8703	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	

Modifications au cours de l'exercice

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant de l'apport
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

Parts

Répartition
 Nombre de parts
 Nombre de voix qui y sont attachées
 Ventilation par actionnaire
 Nombre de parts détenues par la société elle-même
 Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)

Exercice

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES

telle qu'elle résulte des déclarations reçues par la société en vertu de l'article 7:225 du Code des sociétés et des associations, l'article 14, alinéa 4 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes ou l'article 5 de l'arrêté royal du 21 août 2008 fixant les règles complémentaires applicables à certains systèmes multilatéraux de négociation.

BEP : Environnement

membres	n° parts
Communes	4 553
Province Namur	2 276
Privés	100

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	4.115.362
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	4.115.362
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

(42)	4.115.362
------	-----------

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	15.844.202
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	15.844.202
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	186

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912	15.844.388
------	------------

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	10.348.685
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	10.348.685
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913	10.348.685
------	------------

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)**Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges**Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Codes	Exercice
8921	12.691.808
8931	
8941	
8951	
8961	12.691.808
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	12.691.808
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES**Impôts** (rubriques 450/3 et 178/9 du passif)

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 178/9 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	195.283
450	39.945
9076	
9077	2.604.747

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Charges à imputer (492000)

Provisions versées par les clients commerçants pour 2024 (493000)

Divers produits à reporter (493002)

Exercice	
	43.082
	148.035
	95.552

RÉSULTATS D'EXPLOITATION**PRODUITS D'EXPLOITATION****Chiffre d'affaires net**

Ventilation par catégorie d'activité

Collecte		11.624.679	12.317.264
Valorisation		7.052.787	8.248.429
Recyparcs		3.329.150	3.589.618
Tri-Transfert et DEEE		1.737.678	1.589.590
Autres		77.737	61.170

Ventilation par marché géographique

Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740	5.070.851	4.632.268
-----	-----------	-----------

CHARGES D'EXPLOITATION**Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel**

Nombre total à la date de clôture	9086	333	323
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	319,3	307,0
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	409.492	395.702

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	11.605.758	10.586.509
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	3.233.839	2.927.493
Primes patronales pour assurances extralégales	622		
Autres frais de personnel	623	2.387.429	1.994.738
Pensions de retraite et de survie	624		

		Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	635		
Réductions de valeur				
Sur stocks et commandes en cours				
Actées		9110		
Reprises		9111		
Sur créances commerciales				
Actées		9112	8.430.700	8.703.753
Reprises		9113		
Provisions pour risques et charges				
Constitutions		9115	179.638	2.332.636
Utilisations et reprises		9116	217.100	767.089
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation		640	129.718	130.836
Autres		641/8	103.134	709.403
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société				
Nombre total à la date de clôture		9096		
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein		9097	42,5	44,9
Nombre d'heures effectivement prestées		9098	84.056	88.718
Frais pour la société		617	2.688.685	2.671.524

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125		
Subsides en intérêts	9126		
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754		
Autres			
Autres produits financiers		7.358	3.617
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts			
	6501		
Intérêts portés à l'actif			
	6502		
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510		
Reprises	6511		
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653		
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560		
Utilisations et reprises	6561		
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654		
Ecart de conversion de devises	655		
Autres			
Autres charges financières		3.074	913

PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS NON RÉCURRENTS	76	103.276	203.406
Produits d'exploitation non récurrents	(76A)	103.276	203.406
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630	78.700	186.333
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	24.576	17.073
Produits financiers non récurrents	(76B)		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761		
Reprises de provisions pour risques et charges financiers exceptionnels	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
CHARGES NON RÉCURRENTES	66	14.242	8.766
Charges d'exploitation non récurrentes	(66A)	14.242	8.766
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630	13.681	
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7	560	8.766
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6690		
Charges financières non récurrentes	(66B)		
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661		
Provisions pour risques et charges financiers exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)	6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)	6691		

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés

Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif

Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés

Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

Codes	Exercice
9134	173.667
9135	133.722
9136	
9137	39.945
9138	
9139	
9140	

Exercice

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

Exercice

Sources de latences fiscales

Latences actives

Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs

Latences passives

Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	
9142	
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)

Par la société

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel

Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	4.246.035	3.811.301
9146	5.687.433	4.511.797
9147	1.860.994	1.629.213
9148		

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	
Montant de l'inscription	91621	
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631	
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721	
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821	
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911	
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921	
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011	
Le montant du prix non payé	92021	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Codes	Exercice
91612	
91622	
91632	
91712	
91722	
91812	
91822	
91912	
91922	
92012	
92022	

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

Codes	Exercice
9213	
9214	
9215	
9216	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)

Marchandises vendues (à livrer)

Devises achetées (à recevoir)

Devises vendues (à livrer)

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

Exercice

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

Exercice

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats

Exercice

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

Exercice

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

Sites environnementaux : Garantie bancaire - cautionnement Belfius en faveur de l'Office wallon des déchets

Exercice
6.258.139

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES
ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

ENTREPRISES LIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Placements de trésorerie

Actions

Créances

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour
sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour
sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

Résultats financiers

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

Cessions d'actifs immobilisés

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)		
(280)		
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

ENTREPRISES ASSOCIÉES

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Garanties personnelles et réelles

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

Autres engagements financiers significatifs

AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION

Immobilisations financières

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

Créances

A plus d'un an

A un an au plus

Dettes

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253		
9263		
9273		
9283		
9293		
9303		
9313		
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION		
9252	20.400	20.400
9262	20.400	20.400
9272		
9282		
9292	36.059	16.464
9302		
9312	36.059	16.464
9352	359.566	752.390
9362		
9372	359.566	752.390

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC**LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Garanties constituées en leur faveur**Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	76.414
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)**Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisorale

Codes	Exercice
9505	11.500
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

RÈGLES D'ÉVALUATION

Voir rapport de gestion

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL**

Au cours de l'exercice	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Nombre moyen de travailleurs				
Temps plein	1001	287,1	284,8	2,3
Temps partiel	1002	41,6	39,9	1,7
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	319,3	315,5	3,8
Nombre d'heures effectivement prestées				
Temps plein	1011	371.004	368.221	2.783
Temps partiel	1012	38.488	36.539	1.949
Total	1013	409.492	404.760	4.732
Frais de personnel				
Temps plein	1021	15.607.860	15.490.799	117.062
Temps partiel	1022	1.619.165	1.537.164	82.001
Total	1023	17.227.026	17.027.962	199.063
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	458.843	453.504	5.339

Au cours de l'exercice précédent	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	307,0	303,0	4,0
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	395.701	390.553	5.148
Frais de personnel	1023	15.508.739	15.306.938	201.801
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033	391.502	386.475	5.027

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	287	46	322,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	252	46	287,7
Contrat à durée déterminée	111	35		35,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	284	45	318,8
de niveau primaire	1200	99	7	104,6
de niveau secondaire	1201	178	37	206,4
de niveau supérieur non universitaire	1202	7	1	7,8
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	3	1	3,9
de niveau primaire	1210	1		1,0
de niveau secondaire	1211	2	1	2,9
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	5		5,0
Ouvriers	132	282	46	317,7
Autres	133			

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	42,5	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	84.056	
Frais pour la société	152	2.688.685	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES				
Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice	205	28	28,0	
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	210	1	1,0	
Contrat à durée déterminée	211	27	27,0	
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	212			
Contrat de remplacement	213			
SORTIES				
Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice	305	15	3	17,4
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	310	8	3	10,4
Contrat à durée déterminée	311	7		7,0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	312			
Contrat de remplacement	313			
Par motif de fin de contrat				
Pension	340	5	3	7,4
Chômage avec complément d'entreprise	341			
Licenciement	342	2		2,0
Autre motif	343	8		8,0
Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants	350			

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	279	5811	
5802	2.072	5812	
5803	53.083	5813	
58031	53.083	58131	
58032		58132	
58033		58133	
5821	116	5831	
5822	792	5832	
5823	20.479	5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

RAPPORT DU COMMISSAIRE- REVISEUR

BEP ENVIRONNEMENT 2023



SC SOCIETE INTERCOMMUNALE
BEP-ENVIRONNEMENT
Avenue Sergent Vriethoff 2
5000 Namur

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE COOPERATIVE SOCIETE
INTERCOMMUNALE BEP-ENVIRONNEMENT SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SC Société Intercommunale BEP-Environnement (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 21 juin 2022, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2024. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la Société durant cinq exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 79.407.287,64 EUR et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de 1.555.662,31 EUR.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société, ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.
- Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion et aux autres informations contenues dans le rapport annuel

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3 :5 et 3 :6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion et les autres informations contenues dans le rapport annuel, à savoir :

- Le rapport du comité de rémunération,
- La liste des marchés publics,
- La liste des participants aux formations annuelles,
- La structure de l'organisation,
- L'organigramme fonctionnel complet de l'organisation,
- Les lignes de développement,
- Le plan financier pluriannuel,

Comportent une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3 :12 §1, 8° du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mandat.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de son mandat.



Autres mentions

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.

Namur, le 25 avril 2024

SRL KNAEPEN LAFONTAINE,
Réviseurs d'entreprises

Commissaire,
Représentée par

Philippe Knaepen
Réviseur d'Entreprises

RAPPORT DU COMITE DE REMUNERATION

BEP ENVIRONNEMENT 2023





Secrétariat Général

BEP ENVIRONNEMENT

COMITE DE REMUNERATION

Extrait du Procès-verbal de la réunion du 27 mars 2024

Groupe Communes

Monsieur Yves DEPAS, Administrateur, **présent**
Monsieur Alain GODA, Administrateur, **présent**
Monsieur Nicolas ROUARD, Administrateur, **présent**

Groupe Province

Madame Carine DAFPE, Administratrice, **présente**
Monsieur Philippe BULTOT, Administrateur, **présent**

Équipe de Direction

Monsieur Renaud DEGUELDRE, Directeur Général du BEP, **présent**
Madame Amélie JOLY, Directrice du Secrétariat Général, **présente**
Monsieur Tony SORIANO, Directeur Finances et Comptabilité, **présent**
Monsieur Sébastien TRIFFOY, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales, **présent**

2.1 Rapport du Comité de rémunération

Conformément aux prescrits de l'article 55 des statuts du BEP Environnement et de l'article L1523-17 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Comité de rémunération doit établir et approuver annuellement un rapport de rémunération qui sera approuvé par le Conseil d'administration du BEP Environnement en sa séance du 27 avril 2024.

Le rapport de rémunération a pour objet d'évaluer la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction au cours de l'exercice précédent ainsi que sur la politique globale de la rémunération.

Le relevé individuel des mandataires et de leurs rémunérations font partie intégrante du rapport de rémunération rédigé par le Conseil d'administration en vertu de l'article L6421-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

1. Modalités des rémunérations des mandats :

Le rattachement à un plafond spécifique est fixé après chaque renouvellement complet des instances. Les rémunérations sont déterminées par l'Assemblée Générale sur proposition du nouveau comité de rémunération. La délibération de l'assemblée générale est transmise à l'autorité de tutelle.

L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a statué, sur avis du Comité de rémunération, pour fixer les rémunérations comme suit à dater du 1er janvier 2020.

1. **Période allant du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023**

Fonction	Plafond barémique	Montant de la rémunération	Fréquence de paiement
Président du Conseil d'administration	<i>Annexe 1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 17.140,21 € non indexé ou *34.278,71 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **34.964,31 € brut annuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 31 décembre 2023	15.208,54 € brut annuel indexé, soit *1.265,27 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023,** 1.290,57 € mensuel indexé pour la période allant du 1 ^{er} décembre 2023 au 30 décembre 2023.	Mensuelle
Membre du Conseil d'administration autre que Président	<i>Article L5311-1§2 et §14 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou *236,55 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **241,28 € indexé pour la période allant du 01 décembre 2023 au 31 décembre 2023.	*236,55 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **241,28 € indexé pour la période allant du 01 décembre 2023 au 31 décembre 2023	Par réunion avec un maximum de 12/an
Membre du Comité d'audit	<i>Article L5311-1§1 alinéa 22 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation :</i> 125 € non indexé ou *236,55 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **241,28 € indexé pour la période allant du 01 décembre 2023 au 31 décembre 2023	*236,55 € indexé pour la période allant du 1 ^{er} janvier 2023 au 30 novembre 2023, **241,28 € indexé pour la période allant du 01 décembre 2023 au 31 décembre 2023	Par réunion avec un maximum de 3/an

*indexation 2% janvier 2023

**indexation 2% décembre 2023

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, suite du renouvellement des instances de l'intercommunale, le Comité de rémunération s'est réuni en date du 2 octobre 2019 pour statuer sur la recommandation relative à la rémunération et aux jetons de présence. L'Assemblée Générale du 17 décembre 2019 a approuvé cette recommandation.

2. **Politique globale de rémunérations :**

• **Recyparcs et centre de compostage :**

Les dispositions pécuniaires des travailleurs des recyparcs et du centre de compostage sont reprises dans le règlement du travail (articles 36 à 39) qui fixe les règles générales en matière de rémunération. Ces dispositions ont été négociées, validées par le Conseil d'administration du BEP Environnement et par la tutelle spéciale d'approbation.

Les traitements mensuels bruts sont fixés par référence à des échelles barémiques (majorés en fonction du salaire par l'allocation de foyer ou de résidence). Ils sont indexés en même temps et selon le même pourcentage que l'indexation de la fonction publique.

Le système barémique d'application au sein des recyparcs et du centre de compostage comprend :

- Une échelle de préposés de recyparcs ;
- Une échelle pour les coordinateurs des recyparcs ;
- Une échelle pour le responsable du centre de compostage.

Le barème attribué par rapport à la fonction occupée détermine le traitement de début de carrière, le nombre d'augmentations périodiques et la date de ces augmentations périodiques.

Les dispositions en vigueur pour le personnel de l'état en ce qui concerne les allocations de foyer et de résidence sont applicables au travailleur de BEP Environnement. Cette allocation mensuelle est calculée en fonction d'un plafond de rémunération et en fonction de la situation personnelle des collaborateurs.

La rémunération est calculée par mois à terme échu avec un acompte pour la première quinzaine du mois (excepté pour les coordinateurs des recyparcs qui ne reçoivent pas d'acompte).

Au traitement mensuel brut s'ajoutent les avantages suivants :

Allocation de programmation sociale :

Une allocation de programmation sociale est attribuée sur base des dispositions en vigueur pour le personnel de la fonction publique en référence à l'AR du 13 juillet 2017.

Cette allocation est équivalente à :

- Une partie forfaitaire dont le montant est publié chaque année au Moniteur Belge : 886,76€ en 2023 ;
- Une première partie variable équivalente à 2,5 % de la rétribution annuelle brute indexée qui sert de base au calcul de la rémunération due pour le mois d'octobre de l'année prise en compte ;
- Une deuxième partie variable équivalente à 7 % de la rémunération mensuelle brute due pour le mois d'octobre, avec un minimum de 201,8899 € et un maximum de 403,7798 € (montants 2023 publiés au MB).

Pécule de vacances :

Le collaborateur bénéficie d'un double pécule de vacances calculé à concurrence de 92% du salaire mensuel brut de mai sur base des prestations effectuées, l'année précédente, au sein du BEP Environnement.

Frais de transport domicile-lieu de travail :

Le BEP Environnement intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Pour le travailleur qui utilise son véhicule personnel, l'intervention calculée en fonction des jours prestés est égale à celle payée par les employeurs dans le prix de l'abonnement SNCB dénommé « carte-train ». La distance à parcourir doit atteindre au minimum 5 kms.

Pour le travailleur qui se rend quotidiennement à vélo, l'employeur indemnise à concurrence du taux légal (montant 2023 = 0,27€/km).

Pour le travailleur qui utilise les transports en commun, une intervention à concurrence de 88% du titre de transport est octroyée.

Prime d'ancienneté :

Une prime d'ancienneté, par tranches de 5 ans est octroyée au collaborateur et ce, à partir de 15 ans d'ancienneté.

Le montant de cette prime est calculé sur le brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 1^{er} juillet de l'année qui précède et le 30 juin à laquelle se rapporte la prime d'ancienneté.

Le pourcentage de cette prime varie en fonction de l'ancienneté et est fixé comme suit :

- 1% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 15 et 19 ans d'ancienneté ;
- 1,50% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 20 et 24 ans d'ancienneté ;
- 2% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 25 et 29 ans d'ancienneté ;
- 3% du brut soumis pour les collaborateurs ayant 30 ans d'ancienneté et plus.

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés dans la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé trimestriellement.

Chèques Repas et écochèques :

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. La valeur faciale du chèque-repas est de 8€ par jour et l'intervention personnelle légale est de 1,09€ par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des écochèques à concurrence de 250 € / année.

Assurances :

Les assurances souscrites en faveur du personnel de BEP Environnement sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance hospitalisation.

La référence relative aux écochèques, à la prime d'ancienneté et à l'assurance hospitalisation n'est pas reprise dans le règlement du travail. Ces octrois ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration de BEP Environnement et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation.

Dispositions spécifiques :

Les coordinateurs des recyparcs, personnel employé, bénéficient des mêmes avantages extra-légaux que le personnel du BEP. Cette décision a été prise en 2004 par les instances décisionnelles de la SIAEE de la Région Namuroise, SIAEE de l'Entre-Sambre et Meuse et SIAEE de la Famenne, Condruz, Haute-Meuse, dont les activités liées à la gestion des déchets ont été transférées vers BEP Environnement.

- **Collecte, traitement et tri-transferts :**

Les dispositions pécuniaires des travailleurs de la collecte, traitement et tri-transfert sont reprises dans l'annexe 1 du règlement du travail qui fixe les règles générales en matière de rémunération. Ces dispositions ont été négociées, validées par le Conseil d'administration du BEP environnement et par la tutelle spéciale d'approbation.

Toutes les dispositions négociées au sein de la Commission Paritaire 121 sont automatiquement appliquées au sein de BEP Environnement, à condition qu'elles soient compatibles avec le statut public de l'intercommunale, et ce sans négociation au sein des instances du BEP Environnement. Cette référence est renseignée à l'article 1 du règlement du travail.

Dispositions de la CP 121 :

Traitements mensuels bruts :

Les relations de travail font référence aux dispositions des conventions collectives de travail ressortissant à la commission paritaire des entreprises de nettoyage et de désinfection n° 121 compatibles avec le statut public de BEP Environnement.

Pour chaque fonction, la Commission Paritaire 121 fixe un taux horaire identique pour tous les collaborateurs occupant la même fonction et ce, quelle que soit l'ancienneté. Pour certaines fonctions, ce montant est majoré d'une prime d'insalubrité et d'intempérie.

Ces taux horaires sont indexés automatiquement le 1^{er} janvier et le 1^{er} juillet de chaque année en fonction de l'indice santé.

La rémunération est calculée par mois à terme échu avec un acompte pour la première quinzaine du mois.

Prime de fin d'année :

La prime de fin d'année correspond à 9 % des rémunérations brutes déclarées à l'ONSS durant la période de référence (du 1^{er} juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année à laquelle se rapporte la prime), majorées d'une assimilation partielle des jours de maladie de plus d'un mois pendant cette même période.

Ces modalités de calculs sont conformes à la Commission Paritaire 121.

Pécule de vacances :

Le collaborateur bénéficie d'un double pécule de vacances payé en avril et calculé comme suit :

- 7,71 % des rémunérations brutes déclarées l'année précédente à l'ONSS, majorées des rémunérations brutes pour les jours assimilés durant cette même période. (double pécule : 6,80 % et allocation complémentaire : 0,91 % soit un total de 7,71 %).

Ces modalités de calculs sont conformes à la Commission Paritaire 121.

Frais de transport domicile-lieu de travail :

Le BEP Environnement intervient dans le coût des frais de transport entre le domicile et le lieu de travail, quel que soit le moyen de transport utilisé.

Pour le travailleur qui utilise son véhicule personnel, par jour presté, l'intervention patronale est calculée sur base d'un tableau établi par l'UGBN. Elle équivaut à 1/5ème du coût de la carte de train hebdomadaire pour la distance correspondante limitée toutefois à l'intervention patronale dans le coût de la carte train mensuelle.

Pour le travailleur qui se rend quotidiennement à vélo, l'employeur indemnise à concurrence du taux UGBN (en 2023 = 0,27€/km).

Pour le travailleur qui utilise les transports en commun, une intervention à concurrence de 100% du titre de transport est octroyée.

Prime RGPT :

Une prime RGPT de 1,63 € net par jour presté est octroyée d'une part par le biais de chèques-repas et d'autre part par le biais d'un complément de salaire (net) non soumis (0,80€/jour presté).

Prime de responsabilité :

Une prime de responsabilité est octroyée aux chauffeurs, aux mécaniciens et aux opérateurs titulaires d'un permis C ou CE ayant une ancienneté de 15 ans au sein de l'Intercommunale.

Le montant de cette prime correspond à 3 % du brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 1^{er} décembre de l'année qui précède et le 30 novembre de l'année à laquelle se rapporte la prime de responsabilité.

L'octroi et le montant de cette prime sont conditionnés à une bonne gestion du matériel ainsi qu'à une bonne pratique de la conduite.

Seuls les accidents de roulage en tort avec dégâts matériels ont un impact sur le montant de la prime de responsabilité comme suit :

- Premier accident de roulage : sensibilisation ;
- Deuxième accident de roulage : retrait de 1 % par accident avec ou sans tiers ;
- Retrait total de la prime effectué en cas de trois accidents pénalisants sur la période de référence.

Prime d'ancienneté :

Une prime d'ancienneté, par tranches de 5 ans est octroyée au collaborateur et ce, à partir de 15 ans d'ancienneté.

Le montant de cette prime est calculé sur le brut soumis à l'ONSS obtenu entre le 01 juillet de l'année qui précède et le 30 juin à laquelle se rapporte la prime d'ancienneté.

Le pourcentage de cette prime varie en fonction de l'ancienneté et est fixé comme suit :

- 1% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 15 et 19 ans d'ancienneté ;
- 1,50% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 20 et 24 ans d'ancienneté ;
- 2% du brut soumis pour les collaborateurs ayant entre 25 et 29 ans d'ancienneté ;
- 3% du brut soumis pour les collaborateurs ayant 30 ans d'ancienneté et plus.

Indemnités complémentaires en cas de maladie de longue durée :

Un montant de 40% de l'indemnité brute allouée par la mutuelle est octroyé au collaborateur à partir du premier jour du deuxième mois de maladie.

La période d'indemnisation est de maximum 6 mois pour le collaborateur ayant une période de travail effectif d'au moins 6 mois consécutifs, comptés à partir du premier jour de maladie. La période d'indemnisation est portée à maximum 12 mois pour le collaborateur ayant une période de travail effectif d'au moins 12 mois comptés à partir du premier jour de maladie.

Indemnités complémentaires en cas d'accident de travail de longue durée :

Un montant de 1/9^e de l'indemnité brute payée par l'assureur est octroyé au collaborateur à partir du premier jour du deuxième mois pour cause d'accident de travail.

La période d'indemnisation est de maximum 12 mois par accident.

Taux d'indemnités kilométriques dans le cadre de missions avec véhicule personnel :

L'indemnité kilométrique est calculée sur base des montants renseignés dans la circulaire du service public fédéral Personnel et Organisation. Ce montant est indexé trimestriellement.

Chèques Repas et écochèques :

L'employeur intervient dans les frais de repas du collaborateur (hormis le personnel étudiant) sous forme de chèques repas. La valeur faciale du chèque-repas est de 8€ par jour presté et l'intervention personnelle légale est de 1,09€ par jour.

Le nombre de chèques repas octroyé est égal au nombre de journées au cours desquelles le collaborateur a fourni des prestations de travail.

Chaque année en décembre, les collaborateurs reçoivent des écochèques à concurrence de 250€ / année.

Assurances

Les assurances souscrites en faveur du personnel de BEP Environnement sont les suivantes :

- Une assurance pension ;
- Une assurance hospitalisation.

La référence aux chèques-repas, aux écochèques, aux assurances et aux primes spécifiques n'est pas reprise dans le règlement du travail. Ces octrois ont fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'Administration et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation.

Participation de BEP Environnement au projet pilote pour la réduction du temps de travail des agents de 60 ans et plus exerçant un métier pénible :

Faisant suite à la circulaire du Ministre du logement, des pouvoirs locaux et de la ville datant du 22 mars 2022, le BEP Environnement a décidé de participer au projet pilote moyennant les modalités ci-après :

- Les collaborateurs de plus de 60 ans en 2022, 2023 et 2024, exerçant la fonction exclusive de « chargeur » ont la possibilité d'intégrer ce projet pilote prenant fin au 31 décembre 2024. Il leur permettra, sur base volontaire, de bénéficier d'un jour de repos hebdomadaire – sauf le lundi et le vendredi - sans perte de salaire ;
- S'il décide de participer à l'expérience pilote, le travailleur pourra bénéficier de cette réduction de temps de travail jusqu'à son départ en pension, même si l'employeur décidait de ne pas poursuivre ces dispositions au-delà de 2024 ;
- Cette disposition ne peut pas se cumuler avec d'autres régimes de réduction de temps de travail ;
- Cette disposition implique une réduction au prorata du nombre de jours de congés annuels (pas d'impact sur le double pécule de vacances et la prime de fin d'année), du nombre de chèques-repas, et n'aura pas d'incidence sur le droit à l'ouverture de la pension, ni sur le calcul de la pension.

Actuellement, 3 collaborateurs chargeurs participent à cette expérience et deux travailleurs supplémentaires en 2024.

La participation du BEP Environnement à ce projet pilote a fait l'objet d'une négociation avec les délégations syndicales, d'une validation par le Conseil d'administration et d'une approbation de la tutelle spéciale d'approbation. La nouvelle version du règlement du travail mentionne cette participation.

- **Informations relatives aux rémunérations des titulaires de fonction de direction :**

Fonction	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute
Directeur général (N1)	Pas de fonction de direction (Voir BEP)	

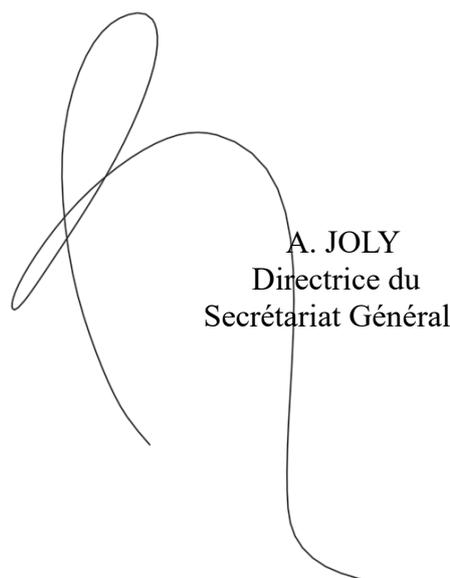
3. **Conclusions du Comité de rémunération :**

Le Comité de rémunération constate que les modalités de rémunérations des mandats reprises au point 1 ci-avant sont la stricte application des délibérations prises en Assemblée Générale, compétente en la matière.

Il constate également que les rémunérations applicables sont en conformité avec le prescrit du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Comité de rémunération, à l'unanimité, décide de :

- Marquer accord sur le rapport de rémunération ;
- Soumettre le présent rapport à l'approbation d'un prochain Conseil d'administration du BEP Environnement et de l'annexer au rapport de gestion conformément aux articles L1523-17 §2 aliéna 2 et L1523-16 alinéa 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.



A. JOLY
Directrice du
Secrétariat Général

Votre correspondant : S. JANSEMME, Gestionnaire du Secrétariat des Intercommunales
Responsable : A. JOLY, Directrice du Secrétariat Général

Rapport de rémunération du Conseil d'administration du BEP Environnement



1. Informations relatives aux rémunérations des membres des organes de gestion :

➤ Informations générales

Numéro d'identification (BCE)	0201400209
Type d'institution	Intercommunale
Nom de l'institution	BEP Environnement
Période de reporting	2023

	Nombre de réunions
Assemblée générale	2
Conseil d'administration	11
Bureau exécutif	Néant
Comité de rémunération	1
Comité d'Audit	3
Comité de secteur	Néant
Nombre de réunions du Comité de secteur	0
Comité d'avis	3

➤ *Commentaire éventuel*

En vertu de l'article L 5311-1 §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, un administrateur assistant à plusieurs réunions le même jour (Conseil d'administration et Comité d'audit), ne perçoit qu'un seul jeton de présence.

• **Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023**

Montant du jeton de présence indexé : 236,55 €

Décembre 2023 : +2% : 241,28 €

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération indexée pour la période concernée	Frais déplacements	Détail de la rémunération et des avantages	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Pourcentage de participation aux réunions	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Président	Cox Gérard	15208,54 €	0€	15208,54€ brut annuel	La fonction de Président implique la préparation de toutes les séances des organes de directions, une fonction de représentation ainsi que la capacité de signer des contrats et des actes engageants l'intercommunale. Ces différents éléments supposent de dégager un temps nettement plus conséquent qu'un administrateur, ce qui justifie l'indemnité fixe.	100 %	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Biométhanisation</u> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré ➤ <u>Bivalor</u> : Comité de direction Mandat non rémunéré ➤ <u>Copidec</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>EnergyWall</u> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré ➤ <u>La Ressourcerie Namuroise</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré ➤ <u>Valtris</u> : Assemblée Générale Mandat non rémunéré
Vice-président	Capelle Christophe	2843,33€	61,2€	Jeton de présence	-	100 %	<ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Biométhanisation</u> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré ➤ <u>Bivalor</u> : Comité de direction Mandat non rémunéré ➤ <u>EnergyWall</u> : Comité de surveillance Mandat non rémunéré
	Bultot Philippe	2370,23€	509,97€	Jeton de présence	-	82 %	-
	Carpiaux Guy	2843,33€	61,2€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Collard Cathy	950,93€	23,82€	Jeton de présence	-	36 %	-
	Daffe Carine	2370,23€	212,57€	Jeton de présence	-	82 %	-
	Deborsu Charlotte	2133,68€	0€	Jeton de présence	-	73 %	-
	Delire Vincent	1897,13€	469,2€	Jeton de présence	-	73 %	-
	Depas Yves	2370,23€	110,46€	Jeton de présence	-	82 %	-
	Doumont Hugues <i>(sortie le 16/02/2023)</i>	236,55€	27,68€	Jeton de présence	-	50 %	-
	Flament Lara	2133,68€	290,69€	Jeton de présence	-	82 %	-
	Goda Alain	2133,68€	122,48€	Jeton de présence	-	82 %	-
	Lecomte Nicole	2365,5€	340,91€	Jeton de présence	-	91%	-
	Leemans Beelen Marie-Claire	2843,33€	173,43€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Paulet José	2606,78€	280,52€	Jeton de présence	-	91 %	-
	Porrovecchio Lina <i>(entrée le 26/04/2023)</i>	1419,3€	41,4€	Jeton de présence	-	75 %	-
	Poulin Christine	2133,68€	374,61€	Jeton de présence	-	73 %	-
	Rouard Nicolas	2370,23€	437,82€	Jeton de présence	-	91 %	-
	Theret Jean-Marie	2843,33 €	836,46€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Van Poelvoorde Eric	2843,33€	0€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Vilmus Norbert	2606,78€	505€	Jeton de présence	-	91 %	-
Comité d'audit	Bultot Philippe	473,1€	102,06€	Jeton de présence	-	67 %	-
	Daffe Carine	709,65€	63,76 €	Jeton de présence	-	100 %	-
	Depas Yves	236,55€	11,04 €	Jeton de présence	-	33 %	-
	Flament Lara	709,65€	96,91€	Jeton de présence	-	100 %	-
	Goda Alain	709,65€	40,81 €	Jeton de présence	-	100 %	-
Comité de rémunération	Bultot Philippe	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100 %	-
	Daffe Carine	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100 %	-
	Depas Yves	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100 %	-
	Goda Alain	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	100 %	-
	Rouard Nicolas	Non rémunéré	Non rémunéré	Néant	-	0 %	-
Total général	-	62 362,40 €	5194€	-	-	-	-

Annexe n°1 : Relevé nominatif et liste des présences des membres aux réunions des organes

• **Période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023**

Légende

Présent	V
Présent et paiement d'un jeton	V + €
Excusé	E

Conseil d'administration	18/01	15/02	22/03	26/04	24/05	21/06	23/08	20/09	18/10	22/11	13/12
Président : COX Gérard	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V	V
Vice-président : CAPELLE Christophe	V+ €										
BULTOT Philippe	V+ €	E	V+ €	V+ €	E	V+ €	V+ €				
CARPIAUX Guy	V+ €										
COLLARD Cathy	E	E	E	P	E	E	E	E	V+ €	V+ €	V+ €
DAFFE Carine	V+ €	E	V+ €	V+ €	E	V+ €					
DEBORSU Charlotte	V+ €	E	V+ €	V+ €	V+ €	E	V+ €	E	V+ €	V+ €	V+ €
DELIRE Vincent	E	V+ €	V+ €	V+ €	V+ €	E	V+ €	V+ €	E	V+ €	V+ €
DEPAS Yves	V+ €	E	V+ €	E	V+ €						
DOUMONT Hugues	E	V+ €	-	-	-	-	-	-	-	-	-
FLAMENT Lara	E	V+ €	E	V+ €							
GODA Alain	E	V+ €	E	V+ €	V+ €	V+ €					
LECOMTE Nicole	V+ €	E									
LEEMANS BEELEN Marie-Claire	V+ €										
PAULET José	V+ €	V+ €	V+ €	E	V+ €						
PORROVECCHIO Lina	-	-	-	V+ €	E	V+ €	E				
POULIN Christine	E	E	V+ €	E	V+ €	V+ €					
ROUARD Nicolas	V+ €	V+ €	E	V+ €							
THERET Jean-Marie	V+ €										
VAN POELVOORDE Eric	V+ €										
VILMUS Norbert	V+ €	V+ €	V+ €	V+ €	E	V+ €					

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 11/11	11	11	100%
100% - 11/11	11	11	100%
82% - 9/11	9	11	82%
100% - 11/11	11	11	100%
36% - 4/11	4	11	36%
82% - 9/11	9	11	82%
73% - 8/11	8	11	73%
73% - 8/11	8	11	73%
82% - 9/11	9	11	82%
50% - 1/2	1	2	50%
82% - 9/11	9	11	82%
82% - 9/11	9	11	82%
91% - 10/11	10	11	91%
100% - 11/11	11	11	100%
91% - 10/11	10	11	91%
75% - 6/8	6	8	75%
73% - 8/11	8	11	73%
91% - 10/11	10	11	91%
100% - 11/11	11	11	100%
100% - 11/11	11	11	100%
91% - 10/11	10	11	91%

Comité d'audit	12/04	14/06	11/10
BULTOT Philippe	V+ €	E	V+ €
DAFFE Carine	V+ €	V+ €	V+ €
DEPAS Yves	V+ €	E	E
FLAMENT Lara	V+ €	V+ €	V+ €
GODA Alain	V+ €	V+ €	V+ €

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 3/3	3	3	100%
33% - 1/3	1	3	33%
100% - 3/3	3	3	100%
100% - 3/3	3	3	100%

Comité de rémunération	22/03
BULTOT Philippe	V
DAFFE Carine	V
DEPAS Yves	V
GODA Alain	V
ROUARD Nicolas	E

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
100% - 1/1	1	1	100%
0% - 0/1	0	1	0%

Membres du Comité d'avis

Légende

Présent	V
Excusé	E

Comité d'avis	8/03	14/06	18/10
Adam Raphaël	E	E	E
Bailen-Cobo Joselito	E	E	E
Barbeaux Cécile	V	E	V
Bechet Jacques	E	V	E
Bertrand Cédric	E	E	E
Bleret de Cleermaecker Sabine	V	E	V
Closset Robert	V	V	E
Daffe Carine	E	E	E
De Rycke Fabrice	E	E	V
Deborsu Charlotte	V	E	V
Delforge Yves	E	E	E
Dethier Vincent	V	V	E
Deville Frédéric	E	E	E
Dooms Laurence	E	E	E
Falaes-Van Rompu Anne	E	E	P
Gérard Arnaud	E	E	E
Havelange Guy	V	V	V
Hougardy David	V	E	V
Lamotte Pierre	-	V	V
Lejeune Jean-Pol	V	V	V
Libert Marc	V	E	V
Lixon Freddy	E	V	E
Marcolini Nadia	V	V	V
Marot Etienne	V	E	E
Martin Frédéric	E	E	E
Mauyen Pierre	E	E	E
Minet Muriel	E	E	E
Modave Michaël	E	E	E
Moreau Frédéric	E	E	E
Navaux Albert	E	E	V
Nocent Thomas	E	V	E
Noiret Claudy	-	E	E
Pâquet Charles	V	V	V
Revello Piero	E	E	E
Rolin Pierre	V	-	-
Schellen Baudouin	E	E	V
Vafidis Rachelle	E	E	E
Van Roost Frédérique	E	-	-
Vautard Philippe	E	E	E
Viatour Luc	V	E	E
Vicqueray Patrick	E	E	V

Pourcentage de participation aux réunions - nombre de présences	Présences	Réunions	%
0% - 0/3	0	3	0%
0% - 0/3	0	3	0%
67% - 2/3	2	3	67%
33% - 1/3	1	3	33%
0% - 0/3	0	3	0%
67% - 2/3	2	3	67%
67% - 2/3	2	3	67%
0% - 0/3	0	3	0%
33% - 1/3	1	3	33%
67% - 2/3	2	3	67%
0% - 0/3	0	3	0%
67% - 2/3	2	3	67%
0% - 0/3	0	3	0%
33% - 1/3	1	3	33%
0% - 0/3	0	3	0%
100% - 3/3	3	3	100%
67% - 2/3	2	3	67%
100% - 2/2	2	2	100%
100% - 3/3	3	3	100%
67% - 2/3	2	3	67%
33% - 1/3	1	3	33%
100% - 3/3	3	3	100%
33% - 1/3	1	3	33%
0% - 0/3	0	3	0%
0% - 0/3	0	3	0%
0% - 0/3	0	3	0%
0% - 0/3	0	3	0%
33% - 1/3	1	3	33%
33% - 1/3	1	3	33%
0% - 0/2	0	2	0%
100% - 3/3	3	3	100%
0% - 0/3	0	3	0%
100% - 1/1	1	1	100%
33% - 1/3	1	3	33%
0% - 0/3	0	3	0%
0% - 0/1	0	1	0%
0% - 0/3	0	3	0%
33% - 1/3	1	3	33%
33% - 1/3	1	3	33%

Annexe n°2 : Fiche récapitulative des montants versés au Président ainsi que leur justification pour chaque mois

Président		
Mois	Montant de rémunération versé	Justification
Janvier	1 265,27€	100%
Février	1 265,27€	100%
Mars	1 265,27€	100%
Avril	1 265,27€	100%
Mai	1 265,27€	100%
Juin	1 265,27€	100%
Juillet	1 265,27€	100%
Août	1 265,27€	100%
Septembre	1 265,27€	100%
Octobre	1 265,27€	100%
Novembre	1 265,27€	100%
Décembre	1 290,57€	100%

2. Informations relatives à la rémunération du titulaire de la fonction dirigeante :

Fonction	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute	Détail de la rémunération annuelle brute	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Fonctionnaire dirigeant local	Pas de fonction de direction (voir BEP)	Néant	Néant	Néant
Total rémunérations	-	0	-	-

➤ *Commentaires éventuels*

Conformément à l'article L 6411-1 §6 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, le Registre institutionnel a été mis à jour et ce pour l'année 2023. Celui-ci sera mis à jour de manière continue.

3. Liste des mandats détenus par le BEP Environnement durant l'année 2023 :

Biométhanisation

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Capelle Christophe	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Surveillance	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Surveillance en qualité d'expert Comité de Régulation	Non Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Surveillance - suppléant Comité de Régulation	Non Non
Gaëtan Dufey	Chef de service du Département Environnement	Non	Comité de Régulation	Non

Bivalor

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Direction	Non
Capelle Christophe	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Direction	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Direction	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Régulation - suppléant Comité de Direction - suppléant ¹	Non Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Régulation - suppléant Comité de Direction - suppléant ²	Non Non
Gaëtan Dufey	Chef de service du Département Environnement	Non	Comité de Régulation - suppléant Comité de Direction - suppléant ³	Non Non

Copidec

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non
Dufey Gaëtan	Chef de service du Département Environnement	Non	Conseil d'administration	Non

EnergyWall

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Capelle Christophe	Vice-Président du BEP Environnement	Non	Comité de Surveillance	Non
Degueldre Renaud	Directeur Général du BEP	Non	Comité de Surveillance	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Non	Comité de Surveillance en qualité d'expert Comité de Régulation	Non Non
Soriano Tony	Directeur du Département Finances et Comptabilité	Non	Comité de Surveillance - suppléant Comité de Régulation	Non Non
Gaëtan Dufey	Chef de service du Département Environnement	Non	Comité de Régulation	Non

¹ Début du mandat 22/11/2023

² Début du mandat 22/11/2023

³ Début du mandat 22/11/2023

La Ressourcerie Namuroise

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Deguedre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non

Valtris

Nom	Fonction	AG	Autres Organes	Rémunéré
Cox Gérard	Président du BEP Environnement	Oui	-	Non
Deguedre Renaud	Directeur Général du BEP	Oui	-	Non
Arnould Véronique	Directrice du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration	Non
Dufey Gaëtan	Chef de service du Département Environnement	Oui	Conseil d'administration suppléant	Non



Bureau Economique de la Province de Namur
Avenue Sergent Vrithoff 2
5000 Namur

+ 32 81 71 71 71
www.bep.be

